

REUNION DU CONSEIL DU 16 AVRIL 2014

PROCES - VERBAL

1.	Installation du conseil communautaire	04
	Désignation du secrétaire de séance	06
2.	Election du Président	09
3.	Composition du bureau	24
4.	Election des Vice-Présidents et des autres membres du bureau.....	25
5.	Délégations du conseil au bureau aux Président et Vice-Présidents	49
6.	Indemnités de fonctions des élus.....	63

CONSEIL DU 16 AVRIL 2014

CITE DES CONGRES – 09H00 – SALLE 300

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Le Conseil de Nantes Métropole, dûment convoqué le 10 avril 2014, a délibéré sur les questions suivantes :

Présidents de séance : Monsieur Gilles RETIERE – Président sortant
Monsieur Jean-Guy ALIX - Doyen de l'assemblée
Madame Johanna ROLLAND – Présidente de Nantes Métropole

Secrétaire de séance : Madame Elisabeth LEFRANC

Points 01 à 03 (9h14 à 10h54)

Présents : 93

M. AFFILE Bertrand, M. ALIX Jean-Guy, M. ALLARD Gérard, M. AMAILLAND Rodolphe, M. ANNEREAU Matthieu, M. BAINVEL Julien, Mme BASSAL Aïcha, M. BELHAMITI Mounir, Mme BENATRE Marie-Annick, Mme BESLIER Laure, Mme BIR Cécile, Mme BLIN Nathalie, M. BLINEAU Benoît, M. BOLO Pascal, M. BUQUEN Eric, M. BUREAU Jocelyn, M. CAILLAUD Michel, Mme CARDIN Céline, Mme CHEVALLEREAU Claudine, Mme CHIRON Pascale, Mme CHOQUET Catherine, Mme COPPEY Mahel, M. COUTURIER Christian, Mme DANIEL Karine, M. DANTEC Ronan, M. DAVID Serge, M. DENIS Marc, Mme DUBETTIER - GRENIER Véronique, M. DUCLOS Dominique, Mme DUPORT - FLEURIMONT Sandrine, M. FEDINI François, M. FOUGERAT Jean-Pierre, M. FOURNIER Xavier, Mme GARNIER Laurence, M. GARREAU Jacques, Mme GESSANT Marie-Cécile, M. GILLAIZEAU Jacques, M. GRELARD Hervé, Mme GRESSUS Michèle, Mme GUERRA Anne-Sophie, M. GUERRIAU Joël, M. HAY Pierre, M. HIERNARD Hugues, M. HUARD Jean-Paul, M. HUCHET Erwan, Mme IMPERIALE Sandra, M. JUNIQUE Stéphane, Mme KRYSMANN Blandine, Mme LAERNOES Julie, Mme LE BERRE Dominique, M. LE BRUN Pierre-Yves, Mme LE STER Michèle, Mme LEFRANC Elisabeth, M. LEMASSON Jean-Claude, Mme LESKE Magali, Mme LUTUN Lydie, Mme MAISONNEUVE Monique, M. MARAIS Pierre-Emmanuel, M. MARTINEAU David, M. MAUDUIT Benjamin, Mme MERAND Isabelle, Mme MEYER Christine, M. MOREAU Jean-Jacques, M. MORIVAL Benjamin, M. MOUNIER Serge, Mme NAEL Myriam, Mme NEDELEC Marie Hélène, M. NICOLAS Gilles, Mme PADOVANI Fabienne, M. PARPAILLON Joseph, Mme PERNOT Mireille, Mme PIAU Catherine, M. PRAS Pascal, Mme PREVOT Charlotte, M. QUERAUD Didier, M. QUERO Thomas, M. REBOUH Ali, M. RENEAUME Marc, M. RICHARD Guillaume, M. RIOUX Philippe, M. ROBERT Alain, Mme RODRIGUEZ Ghislaine, Mme ROLLAND Johanna, M. ROUSSEL Fabrice, M. SALECROIX Robin, M. SEASSAU Aymeric, M. SEILLIER Philippe, M. SOBCZAK André, Mme SOTTER Jeanne, Mme TOUCHEFEU Catherine, M. TRICHET Franckie, M. VEY Alain, M. VOUZELLAUD François

Absents et représentés : 4

Mme BOCHER Rachel (pouvoir à M. ROUSSEL Fabrice), Mme HAMEL Rozenn (pouvoir à Mme GARNIER Laurence), Mme HOUEL Stéphanie (pouvoir à M. RENEAUME Marc), M. RAMIN Louis - Charles (pouvoir à M. PARPAILLON Joseph)

Absent : 0

Point 04 (10h55 à 12h14)

Présents : 91, Absents et représentés : 6, Absents : 0

Départ de Mme PADOVANI Fabienne qui donne pouvoir à M. MARTINEAU David
Départ de M. GRELARD Hervé qui donne pouvoir à Mme GUERRA Anne-Sophie

Point 05 et 06 (12h15 à 12h25)

Présents : 87, Absents et représentés : 10, Absents : 0

Départ de M. SEASSAU Aymeric qui donne pouvoir à Mme BENATRE Marie-Annick
Départ de Mme PERNOT Mireille qui donne pouvoir à M. SALECROIX Robin
Départ de M. HUCHET Erwan qui donne pouvoir à M. BUREAU Jocelyn
Départ de M. REBOUH Ali qui donne pouvoir à M. SOBZACK André

Le quorum est atteint, la séance est ouverte à 09 heures 14, sous la présidence de Monsieur Gilles RETIERE.

Monsieur Gilles Retière présente le dossier suivant :

Direction Générale du Secrétariat Général

01 – INSTALLATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

EXPOSE

M.G Retière : « Mesdames, Messieurs, chers collègues, il me revient, en tant que Président sortant de la Communauté urbaine, d'installer le Conseil communautaire issu des élections du 23 mars et du 30 mars. Les électeurs ont, au premier tour ou au deuxième tour, désigné les Conseils municipaux, mais ils ont en même temps voté pour élire les conseillers communautaires. Donc vous avez été pour la première fois élus par le suffrage universel en ce Conseil de communauté.

Je vais procéder à l'appel pour vérifier s'il y a le quorum. Je crois que cette fois-ci, je n'ai pas de souci. Nous faisons l'appel par commune. Je dis cela pour plus de la moitié d'entre vous qui n'avez jamais siégé en Conseil communautaire.

Comme vous pouvez le constater, le quorum est largement atteint. Nous n'avons que quatre absents avec pouvoir. Je vous propose de constater que le Conseil communautaire est installé."

Les élections des conseillers communautaires représentant les 24 communes de Nantes Métropole se sont tenues les 23 et 30 mars 2014.

Il appartient au Président sortant, de procéder à l'installation du nouveau conseil de communauté.

Le Président sortant procède donc à l'appel et invite les conseillers munis d'un pouvoir à faire connaître le nom du conseiller dont ils ont reçu mandat et à remettre cette procuration au secrétaire de séance.

	Prénom - Nom		date de naissance	communes
M.	Alain	VEY	05/02/1951	BASSE-GOULAIN
M.	Jacques	GARREAU	04/01/1962	BOUAYE
Mme	Michèle	GRESSUS	17/07/1953	BOUGUENAI
M.	Dominique	DUCLOS	22/01/1961	BOUGUENAI
Mme	Sandra	IMPERIALE	01/02/1981	BOUGUENAI
Mme	Laure	BESLIER	12/05/1978	BRAINS
Mme	Véronique	DUBETTIER-GRENIER	02/04/1962	CARQUEFOU
M.	François	VOUZELLAUD	11/01/1965	CARQUEFOU
Mme	Céline	CARDIN	29/11/1978	COUERON
M.	François	FEDINI	11/08/1962	COUERON
M.	Jean-Pierre	FOUGERAT	11/05/1953	COUERON
M.	Serge	DAVID	26/05/1954	INDRE
M.	Fabrice	ROUSSEL	11/04/1973	LA CHAPELLE SUR ERDRE
Mme	Dominique	LE BERRE	14/06/1954	LA CHAPELLE SUR ERDRE
M.	Pierre	HAY	24/02/1953	LA MONTAGNE
M.	Benjamin	MORIVAL	06/07/1971	LE PELLERIN
M.	Christian	COUTURIER	17/12/1949	LES SORINIERES

	Prénom - Nom		date de naissance	communes
Mme	Claudine	CHEVALLEREAU	18/06/1959	MAUVES SUR LOIRE
M.	Julien	BAINVEL	03/04/1980	NANTES
Mme	Aïcha	BASSAL	01/07/1974	NANTES
M.	Mounir	BELHAMITI	08/03/1985	NANTES
Mme	Marie-Annick	BENATRE	07/10/1954	NANTES
Mme	Cécile	BIR	14/04/1969	NANTES
Mme	Nathalie	BLIN	20/03/1963	NANTES
M.	Benoît	BLINEAU	03/06/1962	NANTES
Mme	Rachel	BOCHER	19/11/1954	NANTES
M.	Pascal	BOLO	23/02/1962	NANTES
Mme	Pascale	CHIRON	30/04/1974	NANTES
Mme	Catherine	CHOQUET	26/05/1960	NANTES
Mme	Mahel	COPPEY	20/06/1981	NANTES
Mme	Karine	DANIEL	22/06/1974	NANTES
M.	Ronan	DANTEC	05/08/1963	NANTES
M.	Xavier	FOURNIER	02/11/1982	NANTES
Mme	Laurence	GARNIER	04/04/1978	NANTES
M.	Hervé	GRELARD	15/06/1970	NANTES
Mme	Anne-Sophie	GUERRA	26/10/1965	NANTES
Mme	Rozenn	HAMEL	03/01/1976	NANTES
Mme	Stéphanie	HOUEL	25/01/1968	NANTES
M.	Jean-Paul	HUARD	19/03/1951	NANTES
M.	Stéphane	JUNIQUE	19/04/1973	NANTES
Mme	Blandine	KRYSMANN	23/09/1967	NANTES
Mme	Julie	LAERNOES	03/07/1982	NANTES
M.	Pierre-Yves	LE BRUN	10/12/1953	NANTES
Mme	Elisabeth	LEFRANC	29/11/1960	NANTES
M.	Pierre-Emmanuel	MARAIS	22/09/1968	NANTES
M.	David	MARTINEAU	04/11/1969	NANTES
M.	Benjamin	MAUDUIT	08/03/1977	NANTES
Mme	Christine	MEYER	11/10/1950	NANTES
M.	Jean-Jacques	MOREAU	07/05/1953	NANTES
Mme	Myriam	NAEL	27/10/1977	NANTES
M.	Gilles	NICOLAS	01/07/1952	NANTES
Mme	Fabienne	PADOVANI	15/02/1968	NANTES
Mme	Catherine	PIAU	13/09/1962	NANTES
M.	Thomas	QUERO	24/10/1975	NANTES
M.	Ali	REBOUH	23/01/1970	NANTES
M.	Marc	RENEAUME	18/11/1956	NANTES
M.	Guillaume	RICHARD	10/05/1981	NANTES
M.	Alain	ROBERT	20/07/1960	NANTES
Mme	Ghislaine	RODRIGUEZ	27/06/1972	NANTES
Mme	Johanna	ROLLAND	11/05/1979	NANTES
M.	Robin	SALECROIX	01/12/1990	NANTES
M.	Aymeric	SEASSAU	31/12/1977	NANTES
M.	André	SOBCZAK	02/04/1973	NANTES
Mme	Jeanne	SOTTER	08/09/1959	NANTES
Mme	Catherine	TOUCHEFEU	16/06/1957	NANTES
M.	Franckie	TRICHET	20/12/1970	NANTES
M.	Erwan	HUCHET	27/04/1971	ORVAULT
Mme	Monique	MAISONNEUVE	09/11/1967	ORVAULT

	Prénom - Nom		date de naissance	communes
M.	Joseph	PARPAILLON	04/03/1951	ORVAULT
M.	Louis-Charles	RAMIN	26/05/1967	ORVAULT
M.	Gérard	ALLARD	11/01/1953	REZE
Mme	Charlotte	PREVOT	23/08/1977	REZE
M.	Eric	BUQUEN	21/06/1959	REZE
Mme	Mireille	PERNOT	12/11/1958	REZE
M.	Didier	QUERAUD	02/09/1960	REZE
M.	Philippe	SEILLIER	03/03/1961	REZE
M.	Jean-Claude	LEMASSON	06/01/1960	SAINT AIGNAN DE GRAND LIEU
M.	Jean-Guy	ALIX	01/05/1946	SAINTE LUCE SUR LOIRE
Mme	Lydie	LUTUN	05/09/1963	SAINTE LUCE SUR LOIRE
M.	Bertrand	AFFILE	13/08/1965	SAINT HERBLAIN
Mme	Marie-Hélène	NEDELEC	21/05/1951	SAINT HERBLAIN
M.	Jocelyn	BUREAU	20/01/1973	SAINT HERBLAIN
Mme	Sandrine	DUPORT-FLEURIMONT	30/12/1965	SAINT HERBLAIN
M.	Marc	DENIS	12/08/1957	SAINT HERBLAIN
Mme	Magali	LESKE	13/07/1975	SAINT HERBLAIN
M.	Matthieu	ANNEREAU	30/04/1978	SAINT HERBLAIN
M.	Pascal	PRAS	02/02/1959	SAINT JEAN DE BOISEAU
M.	Jacques	GILLAIZEAU	15/02/1949	SAINT LEGER LES VIGNES
M.	Michel	CAILLAUD	14/01/1969	SAINT SEBASTIEN SUR LOIRE
M.	Joël	GUERRIAU	09/11/1957	SAINT SEBASTIEN SUR LOIRE
Mme	Isabelle	MERAND	28/07/1958	SAINT SEBASTIEN SUR LOIRE
M.	Philippe	RIOUX	05/11/1955	SAINT SEBASTIEN SUR LOIRE
Mme	Marie-Cécile	GESSANT	30/04/1952	SAUTRON
M.	Serge	MOUNIER	14/06/1957	THOUARE SUR LOIRE
M.	Rodolphe	AMAILLAND	25/06/1977	VERTOU
M.	Hugues	HIERNARD	08/05/1953	VERTOU
Mme	Michèle	LE STER	10/09/1957	VERTOU

Le Président déclare le conseil communautaire de Nantes Métropole composé comme il vient d'être dit, installé dans ses fonctions.

Le Président invite, conformément à l'article L 5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales le doyen d'âge de l'assemblée à assurer la présidence de l'assemblée afin qu'il soit procédé à l'élection du président de la Communauté urbaine.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE
--

Madame Elisabeth LEFRANC, est désignée pour exercer les fonctions de secrétaire de séance.

★ ★

★

M. G. Retière : « Permettez qu'en tant que Président sortant, je vous dise quelques mots, mes chers collègues. Mes chers collègues (je peux dire cela encore pendant quelques minutes), vous venez d'être élus ou étiez dans le Conseil communautaire précédent. D'ailleurs, j'en vois un certain nombre qui ont pris l'habitude de venir à tous les Conseils communautaires même s'ils n'en font plus partie, ils sont présents, je les salue bien volontiers, de même que les membres du Conseil de développement et les agents de la Communauté urbaine.

J'installe ce Conseil communautaire avec une certaine émotion. C'est en effet un Conseil communautaire particulier puisque c'est celui qui va voir l'installation des nouveaux élus. Si j'ai bien compté, sur 97 vous devez être 50 nouveaux conseillers communautaires, ce qui fait un bon renouvellement. Cela se traduit aussi par l'élection des maires puisque les maires de nos 24 communes ont été renouvelés à moitié. Certains étaient déjà connus mais d'autres sont des nouveaux venus à ce Conseil communautaire. Donc, vous allez procéder à l'élection du Président, des Vice-Présidents et des membres du Bureau. C'est un moment assez solennel, un moment de notre vie démocratique collective, et il revêt une importance particulière. Il faut respecter le formalisme que recouvre cette élection.

Comme j'ai eu l'occasion de le dire lors du Conseil communautaire du 24 janvier dernier, je suis assez fier du travail accompli ensemble au sein de Nantes Métropole, au service des habitants et de notre territoire.

Je vous redis très clairement, je vous réaffirme que la Communauté urbaine est bien un établissement de coopération intercommunale. Ce n'est pas une autre collectivité locale. C'est la réunion de l'ensemble des forces des 24 communes, des maires, des adjoints, des conseillers, qui font de cette instance la Communauté urbaine.

Donc, chacun y a sa part de responsabilité, notamment dans sa commune. Que vous soyez de la majorité ou de la minorité (nous ne parlons pas d'opposition ici), vous avez, dans votre commune, la responsabilité d'assumer la relation avec la Communauté urbaine et son bon fonctionnement, notamment pour les interventions quotidiennes qui posent souci assez souvent à nos concitoyens.

Nantes Métropole est désormais une réalité : pour nous, pour nos communes, mais surtout pour les habitants qui en perçoivent l'action dans leur vie quotidienne. Bien sûr, cela est dû à l'ampleur des investissements effectués (1,45 milliard d'euros pendant le mandat) et à notre volonté d'agir au plus près des habitants de manière extrêmement réactive. Nous le faisons par l'intermédiaire de nos sept pôles de proximité et en liaison avec les quatre directions territoriales d'aménagement, de façon à ce qu'il y ait une bonne relation entre l'échelon central, l'échelon déconcentré et vous-même.

Jean-Marc Ayrault a su faire de cette évolution institutionnelle un outil de politique ambitieuse au service d'une vision du territoire. Je lui ai succédé pendant 22 mois mais j'ai essayé de continuer comme il l'avait souhaité, en portant haut le drapeau de Nantes, y compris sur le plan national. Mais l'essentiel de ce que nous constatons dans le fonctionnement de la Communauté urbaine est dû au travail de Jean-Marc Ayrault et de ceux qui l'ont accompagné au cours de toutes ces longues années.

Bien sûr, au plan personnel, ce Conseil communautaire d'installation est pour moi un moment particulier. Je quitte l'institution intercommunale. J'y suis depuis 1982, depuis l'installation du syndicat à vocation multiple que nous avons appelé le SIMAN, et j'ai suivi toutes les évolutions. Cela fait quelques années. J'y ai vécu, en tant qu'élu, des tâches variées et passionnantes.

Bien sûr, le moment le plus fort a été celui-ci en tant que Président. Cela m'a permis au fil des années, en tant que Vice-Président et en tant que Président, d'être à l'écoute de chacun d'entre vous, dans chacune des communes, et d'apporter, tout en respectant nos principes, tout en respectant ce qui fonde la Communauté urbaine, des adaptations à la situation de chaque commune. Je crois que c'est ainsi que la Communauté urbaine a pu vivre.

J'ai fait de mon mieux. Je sais que vous êtes des gens engagés, des gens passionnés. Je crois que nous avons eu, au cours de ces années, un dialogue constructif pour le plus grand bien de l'ensemble de nos concitoyens. Nous l'avons fait parce que nous sommes aussi entourés d'agents publics, compétents et engagés, dont le professionnalisme est une précieuse ressource. Je veux rendre hommage à leur travail et les remercier : le Directeur Général des Services, les Directeurs généraux, les Directeurs des différents services, les agents, le cabinet.

Enfin, au risque d'embrasser trop large, je suis tenté de dire que j'ai rencontré un nombre incalculable d'acteurs et d'habitants du territoire qui, par leur dynamisme, contribuent à faire de Nantes ce lieu bouillonnant. Sans cette convergence et cette synergie, rien ne serait possible.

N'oublions pas également le précieux concours qu'ils peuvent nous apporter dans l'élaboration des politiques publiques, que le Conseil de développement illustre avec talent. Merci à tous les acteurs de la société civile. Merci donc à toutes et à tous.

Je garde de ces années à Nantes Métropole une excellente reconnaissance de l'agglomération, mais fondamentalement, je crois que ce qui a fait notre succès est notre capacité à mener une politique cohérente, structurée, lisible, déclinée et adaptée à la situation de chaque commune, de chaque quartier.

Aménagement et développement raisonnés du territoire, action résolue en faveur du développement de l'emploi, solidarité : tels ont été les trois axes de notre politique, les trois fils directeurs de notre action. En y ayant été fidèles, nous avons bâti, je le crois sincèrement, une agglomération dynamique et efficace au service de tous.

J'ajouterai que nous avons su également positionner notre Métropole à sa place qui lui revient au sein du grand Ouest, grâce à un travail partenarial approfondi avec les autres collectivités et notamment bien sûr avec les villes et les agglomérations.

De ce point de vue, notre coopération avec Saint-Nazaire et avec son maire Joël Batteux a été exemplaire. Je suis certain que cette fructueuse coopération entre nos deux agglomérations et les quatre communautés de communes qui nous relie, unies dans une communauté de destin, s'amplifiera au sein du Pôle métropolitain d'estuaire. Je dis "d'estuaire" : on l'appelle souvent "Nantes-Saint-Nazaire", mais je crois qu'il faudrait que ce Pôle métropolitain englobe tout l'estuaire.

Ce très court bilan est l'occasion pour moi de rendre hommage à Jean-Marc Ayrault à qui Nantes Métropole doit énormément. Il a su faire évoluer notre structure intercommunale du SIMAN d'origine en district en 1992, pour aboutir à l'actuelle Communauté urbaine en 2001. Elle est devenue sans forfanterie une référence en France.

J'ai pu, au cours de ces 22 mois, le mesurer davantage dans les rencontres auxquelles j'ai participé avec les autres Présidents des Communautés urbaines. Souvent, ces collègues des autres grandes villes de France se tournaient vers moi en me disant : "Et alors, sur ce sujet-là, on fait comment à Nantes ?" Parce que Nantes a trouvé des solutions à la bonne échelle sur ce que doit être une Communauté urbaine, qui va devenir Métropole.

Aujourd'hui, un nouveau mandat débute. Il sera riche de défis à relever, de projets à porter. Dans un environnement en mutation constante, parfois difficile à décrypter, il faudra développer notre dynamisme économique et notre attractivité, tout en préservant notre qualité de vie faite de solidarité, de volonté de préserver notre environnement.

Notre transformation en Métropole au 1^{er} janvier 2015 sera un puissant levier pour y parvenir. C'est une échéance capitale que nous avons préparée collectivement et dans laquelle je me suis beaucoup impliqué. Je crois vraiment que c'est une très grande opportunité pour notre territoire. La Métropole nantaise doit assumer son rôle moteur du dynamisme du grand Ouest. Elle en a la responsabilité politique et économique.

La future Métropole doit assumer la gestion des établissements qui assurent son rayonnement et son attractivité. Vous aurez à discuter peut-être de quelques transferts de compétences, mais pas moins, pas plus.

Je souhaite que les Maires et les Conseils municipaux assument complètement la pleine responsabilité des services du quotidien, au hasard, des piscines aux bibliothèques, si je prends des exemples connus.

Vous aurez sans doute, pour cette compétence maintenue aux communes, à discuter d'un nouveau pacte financier. Pour les anciens, la dotation de solidarité communautaire doit être revue. Maintenant, treize ans après, il faut remettre les choses à plat. Je vous le dis très franchement, n'allez pas regarder les pratiques dans les autres Communautés urbaines, n'allez pas regarder à Brest ou à Strasbourg, ce ne sont pas forcément les bons exemples pour savoir ce qui doit être de compétence communautaire, ou ce qui doit rester de compétence communale. Faites-vous votre propre jugement là-dessus.

En revanche, la Métropole nantaise doit aujourd'hui assumer sa mission d'acteur économique et d'innovation avec la Région des Pays de la Loire et les grandes villes de l'Ouest. Le Pôle métropolitain Loire Bretagne doit se structurer avec Angers, Saint-Nazaire, Rennes, Brest, comme l'ont fait les universités de l'Ouest qui ont même fédéré Le Mans.

Le Pôle métropolitain Loire Bretagne a été l'esquisse d'un travail politique entre les grandes villes des Pays de la Loire et les grandes villes de la Bretagne. Je ne vais pas aujourd'hui, dans la position où je suis, participer aux débats sur les échéances prochaines concernant les Régions, mais vous voyez bien dans quel sens je préconise un rapprochement dans le travail avec les Régions et dans le grand Ouest.

Une nouvelle loi est en discussion. Quelques parlementaires sont ici présents. Mais soyez vous-mêmes présents dans ce deuxième débat sur la décentralisation. Je l'ai été dans le premier, nous avons eu un certain nombre d'acquis, mais je vous conseillerai de poser fermement les actes en matière de compétence, cela sans précipitation.

Sur un sujet qui pose polémique ces temps-ci, je vous conseillerais bien d'attendre de voir comment la Métropole lyonnaise va prendre des compétences nouvelles et, en fonction de l'organisation de celle-ci, vous verrez bien ce qui est positif dans des transferts de compétences éventuels vis-à-vis d'une autre collectivité territoriale.

C'est donc à vous, élus du suffrage universel, qu'il appartient de construire avec tous les acteurs cet avenir lourd de responsabilités, mais c'est une tâche exaltante. J'ai confiance. Je connais la richesse des talents de notre territoire, je mesure les nombreux atouts dont nous disposons. Je sais que l'agglomération nantaise continuera encore longtemps à être un modèle et je vous souhaite donc, à toutes et à tous, bon courage et plein succès pour Nantes. Merci. »

M. Jean-Guy ALIX présente le dossier suivant :

Direction Générale du Secrétariat Général

02 – ELECTION DU PRESIDENT

M. G. Retière : « Mon rôle se résume à l'installation. Maintenant, je vais appeler le Doyen pour organiser le vote réglementaire. J'appelle Jean-Guy Alix, le Maire de Sainte-Luce-sur-Loire, pour assurer le bon déroulement du début du Conseil communautaire. »

EXPOSE

Conformément à l'article L 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, les dispositions relatives aux Maires sont applicables au Président de l'organe délibérant des établissements publics intercommunaux tant qu'elles ne sont pas contraires au titre relatif à la coopération intercommunale.

En conséquence, il convient de procéder à l'élection du Président dans les conditions définies par les articles L2122-4 et L 2122-7 du code Général des Collectivités Territoriales, à savoir :

- Le conseil communautaire élit le Président de la Communauté urbaine parmi ses membres au scrutin secret et à la majorité absolue
- Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrage, le plus âgé est déclaré élu.

Le vote par procuration peut être valablement utilisé pour l'élection du Président.

Il est donc procédé au recueil des candidatures pour cette élection.

Se sont portés candidats :

- Johanna ROLLAND
- Jean-Guy ALIX

M. Alix : « Monsieur le Président, bonjour et merci. Merci à vous, chers collègues, de m'accueillir en tant que Doyen. Doyen, effectivement, et en même temps jeune dans le métier. Vous me pardonnerez peut-être mes hésitations dans le déroulé de cette réunion.

Nous allons donc proposer deux assesseurs, deux délégués les plus jeunes issus des listes différentes pour contrôler les opérations de dépouillement des votes. J'appelle M. Robin Salecroix et M. Xavier Fournier. Ces deux personnes sont-elles là et acceptent-elles ?

J'invite également les conseillers à écrire sur l'un des bulletins disposés sur la table les noms et prénoms de leurs candidats et à déposer leur bulletin dans les urnes transportées dans les rangs.

Y a-t-il des candidatures à la présidence ? »

Mme Gessant : « S'il vous plaît. Afin de montrer toute notre détermination et notre implication d'élus dits "minoritaires" au sein de notre intercommunalité et au cœur de chacune des décisions qui façonnent et participent à construire notre avenir intercommunal, je présente au nom des élus minoritaires, qui regroupent les élus des communes de Basse-Goulaine, Couëron, Nantes, Saint-Sébastien, Bouguenais, Thouaré, Sainte-Luce, Sautron, Vertou, Saint-Herblain, Orvault, Rezé, Le Pellerin et Carquefou, la candidature de M. Jean-Guy Alix, Maire de Sainte-Luce-sur-Loire, pour la présidence à Nantes Métropole, ce en tant que Doyen d'âge de notre groupe. Je vous remercie. »

M. Roussel : « Monsieur Alix, mes chers collègues, les Maires de la majorité et les conseillers communautaires de la majorité de gauche écologistes souhaitent présenter la candidature de Johanna Rolland à la présidence de Nantes Métropole.

Durant la campagne électorale, avec Johanna Rolland, les 24 têtes de listes de gauche ont porté un projet pour une Métropole solidaire, volontaire et créative. Johanna Rolland a su animer cette équipe avec dynamisme et proximité en portant une forte ambition pour la ville de Nantes et bien évidemment aussi une forte ambition métropolitaine, faisant d'ailleurs du travail collectif entre nos 24 communes une exigence pour cette ambition.

À Nantes, elle a su rassembler la gauche et les écologistes pour répondre aux attentes des nantaises et des nantais. Le 30 mars, le résultat a été clair et net. Nous comptons donc sur son énergie, son volontarisme, sa volonté de franchir une nouvelle étape et sa vision de la Métropole, pour nous rassembler. C'est donc avec enthousiasme que les Maires de la majorité et les conseillers communautaires de gauche et écologistes présentent la candidature de Johanna Rolland. Elle a toute notre confiance. Je vous remercie pour votre attention. »

M. Alix : « Merci. Y a-t-il d'autres candidatures ? Non. Nous allons procéder au vote.

★ ★

★

M. Alix : « Je vais, si tout le monde est prêt, procéder à la lecture du résultat du premier tour du scrutin. »

1. Les résultats du 1^{er} tour de scrutin sont les suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	96
Nombre de bulletin blancs ou nuls	0
Nombre de suffrage exprimés	96
Majorité absolue	49

CANDIDAT	Nombre de voix
Jean-Guy ALIX	31
Johanna ROLLAND	65

2. Johanna ROLLAND ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés elle est donc déclarée élue Présidente de la communauté urbaine de Nantes

M. Alix : J'invite Mme Rolland à venir prendre place. Je vous laisse la place, Mme la Présidente, et vous souhaite une gouvernance avisée, dans l'esprit de ce qu'a rappelé M.G. Retière et qui sera sans doute habitée par votre souci d'un partenariat équilibré entre les communes et la Communauté urbaine.

Je vous remercie et bonne présidence. »

Mme la Présidente : « Merci. Mesdames, messieurs, cher(e)s collègues.

Je tiens d'abord à remercier très sincèrement l'ensemble des conseillers communautaires qui viennent de m'élire à la présidence de Nantes Métropole.

J'adresse également mes remerciements à M. Jean-Guy Alix, qui a présidé cette séance d'élection en tant que doyen d'âge.

Je veux saluer très amicalement Gilles Retière, qui a su pendant presque deux ans piloter notre Communauté urbaine avec un vrai sens de l'écoute et du dialogue. Mais au-delà, je veux saluer ton engagement de longue date au service de notre intercommunalité, tout particulièrement – ceux qui ont eu la chance de travailler avec toi le savent – sur les questions d'urbanisme et d'aménagement du territoire. Un grand merci à toi, Gilles !

Nous ouvrons ensemble, aujourd'hui, un nouveau mandat, une nouvelle période de six ans au service de nos 24 communes, de notre Métropole et de ses habitants.

Ce nouveau mandat s'inscrit naturellement dans une histoire. La construction d'une intercommunalité – tu l'as rappelé Gilles – est un processus collectif parfois un peu complexe, mais ô combien nécessaire pour répondre aux défis d'avenir, en sachant conjuguer nos efforts. C'est cela, l'esprit de l'intercommunalité à la nantaise : se rassembler, se rassembler au-delà de nos différences pour œuvrer collectivement au service de notre territoire et de ses habitants.

Lorsque l'on regarde cette histoire, je crois que collectivement nous pouvons être satisfaits et fiers du chemin parcouru ensemble. Nos 24 communes ont su construire une communauté de projets et d'action au service des citoyens, forger une identité collective, un sentiment d'appartenance. Cela s'est manifesté notamment dans le succès de la démarche que nous avons initiée autour de Nantes 2030.

C'est tout le paradoxe qui est devant nous : chacun l'a entendu dans sa commune. À la fois, les citoyens ont pleinement intégré la Métropole parce que les compétences en termes de logement, en termes de transport, en termes de déchets, font que celle-ci irrigue la vie de tous les jours des citoyennes et des citoyens. Et en même temps, parfois, ils nous ont renvoyé, ils nous renvoient, que la Métropole continue de leur sembler quelquefois un peu trop lointaine, un peu trop distante, un peu trop froide. Ce sera un des objectifs de ce nouveau mandat : rendre la Métropole encore plus proche, encore plus efficace pour les citoyennes et les citoyens, dans nos 24 communes.

Notre intercommunalité dynamique, efficace, n'est pas étrangère à nos succès, à la capacité de notre territoire à bénéficier d'une croissance économique maintenue, malgré la crise :

➤ Première agglomération française pour la création d'entreprises, parce que, oui, sur ce territoire, nous avons des chefs d'entreprises engagés qui sont capables de travailler avec nous à des projets de territoire.

➤ Un taux de chômage moins élevé que dans beaucoup d'autres territoires, et pourtant nous ne pouvons nous en contenter. Nous ne pouvons nous contenter de gérer les acquis, car oui, le bilan de trente ans de coopération intercommunale n'a cessé de se renforcer, et pourtant, les défis qui sont devant nous sont nombreux.

Je souhaite saluer celles et ceux, Maires, élus, mais aussi femmes et hommes membres des services, qui ont contribué à cette réussite. Gilles tu l'as dit, cette construction collective doit beaucoup à Jean-Marc Ayrault. Il a su apporter l'impulsion indispensable ainsi qu'une vision unanimement saluée, au-delà des clivages et des divergences d'appréciation sur telle ou telle orientation.

La Métropole est aujourd'hui notre force commune. Elle nous permet d'aborder les difficultés du moment, qui sont réelles – personne ne les sous-estime –, mais aussi d'aborder l'avenir avec une certaine dose de confiance, je crois, à condition évidemment de savoir ne pas se contenter de gérer les acquis, mais au contraire d'être en mouvement, en dynamique pour innover, s'adapter aux changements, à l'évolution de nos sociétés, aux besoins des habitants.

Nous devons engager une nouvelle étape pour notre Métropole, en faire une véritable communauté de destin pour ces 600 000 habitants, où chacun pourra construire son projet d'avenir, grâce à des politiques innovantes et audacieuses qui sauront conjuguer grands projets et attention au quotidien.

Nous avons des atouts pour y parvenir. Nous savons pouvoir compter sur un service public communautaire efficace et engagé. J'ai confiance dans sa capacité à innover, à se remettre en question aussi, à apporter de nouvelles réponses, à s'adapter également à de nouvelles exigences. Il y en aura.

Cette nouvelle étape est indispensable pour répondre aux enjeux considérables qui sont devant nous : l'emploi, le logement, la transition environnementale, pour ne prendre que quelques sujets. Des questions d'aujourd'hui auxquelles nous devons collectivement être capables d'apporter des réponses contemporaines. Nous ne pourrons le faire que si nous sommes capables d'associer plus et mieux les acteurs sociaux, économiques, associatifs, ainsi que les habitants des 24 communes. J'y serai particulièrement attentive.

Cette nouvelle étape reposera sur deux principes fondamentaux :

❶ Le premier, c'est la clarté. La clarté vis-à-vis des citoyens qui nous ont fait confiance sur un projet.

❷ Le second, c'est le respect de l'esprit intercommunal, principe fondamental qui passe par le respect de la légitimité de chaque Maire, dans chacune des 24 communes.

Le cap de cette nouvelle étape, ce sont le projet et les 82 mesures que nous avons proposés, avec l'ensemble des têtes de listes avec lesquelles j'ai animé ce projet lors des élections municipales. C'est pour moi une question de clarté, de fidélité aux engagements pris devant les électeurs.

Gilles Retière l'a rappelé : pour la première fois, avec le système de fléchage, les bulletins de vote identifiaient les candidats au Conseil communautaire. L'exigence démocratique, l'exigence de transparence d'un projet communautaire s'imposait donc. C'est dans ce sens que nous avons collectivement travaillé. Les électrices et les électeurs ont donc fait leur choix en toute connaissance de cause. Il nous appartient désormais de mettre en œuvre cette feuille de route qu'ils nous ont donnée.

Mais notre force collective réside aussi dans notre capacité à prendre en compte la diversité de notre territoire. C'est le deuxième principe que j'évoquais : l'état d'esprit intercommunal, le respect du rôle de chaque Maire. Je veux associer les Maires, tous les Maires, quelle que soit leur sensibilité politique, à la dynamique et au fonctionnement de notre Métropole. C'est dans cet état d'esprit que j'ai proposé que tous les Maires, Vice-présidents ou non, siègent au Bureau communautaire. J'ai eu l'occasion de l'évoquer avec vous avant-hier, je souhaite également renforcer le rôle de la conférence des Maires en permettant à chaque Maire de proposer des sujets à l'ordre du jour.

Au quotidien, le dialogue avec les élus communaux, la collaboration avec les services municipaux sont essentiels pour faire vivre concrètement, sur le terrain, les politiques communautaires. Beaucoup ici me l'ont déjà dit : vous êtes attachés au fonctionnement des pôles de proximité. Ce fonctionnement doit continuer, parfois même se renforcer, gagner encore en efficacité. C'est la garantie d'apporter des réponses au plus près des attentes des citoyens. Enfin, toujours avec cette exigence de clarté et de transparence, je souhaite que la minorité puisse présider deux commissions.

Pour revenir à cette feuille de route que les citoyens nous ont confiée, nous pourrions la résumer par cinq grands objectifs :

- ❶ Favoriser l'emploi qui est notre première priorité, et donc le développement économique. Car il n'y a pas de politique d'emploi sans politique de développement économique.
- ❷ Préparer l'avenir,
- ❸ Faire de notre Métropole une Métropole encore plus solidaire, encore plus juste,
- ❹ Préserver et améliorer l'environnement,
- ❺ Et enfin instituer une gouvernance renouvelée, collective et transparente.

Je vous rassure, je ne vais pas rentrer dans le détail de ces cinq axes, ni même relister les 82 mesures sur lesquelles les citoyens nous ont fait confiance dans le projet, mais peut-être en rappeler simplement les grandes actions, les grands principes.

➡ Notre premier objectif, je l'ai dit, c'est la bataille pour l'emploi. Dans chacune de nos communes, on sait bien que c'est la première préoccupation des citoyens. Nous avancerons sur ce sujet avec une grande détermination, sans aucune démagogie, parce que nous savons bien que ce sujet est difficile. Parce que nous savons bien que la majeure partie des emplois se créent dans le secteur privé. Mais nous avons des ressources, nous utiliserons tous les leviers. Ce sera le sens de notre soutien à un certain nombre de filières d'excellence, mais aussi le sens de notre attention encore plus forte aux entreprises de nos territoires. Je pense aux PME et aux TPE qui garantissent des emplois non délocalisables, des emplois sur notre territoire. C'est dans cet état d'esprit que nous avons par exemple proposé la création d'un guichet unique pour ces PME et ces TPE.

Notre objectif sera de tout mettre en œuvre pour lutter contre cette première inégalité qu'est la question de l'emploi. Nous voulons mener ce combat en partenariat avec toutes les forces économiques du territoire. C'est le sens du pacte métropolitain pour l'emploi que nous mettrons en place, qui renforcera encore l'indispensable dialogue entre les institutions et le monde économique dans sa diversité.

➡ Notre deuxième objectif, je l'ai évoqué, c'est de préparer l'avenir de la Métropole. Parce que, oui, dans la sixième Métropole française, nous ne pouvons pas nous contenter de gérer le quotidien. Nous ne pouvons pas nous contenter de faire prospérer les acquis qui ont été construits patiemment par celles et ceux qui nous ont précédés. Nous devons pouvoir porter une vision pour demain, proposer un chemin aux citoyennes et aux citoyens de nos 24 communes et de notre Métropole. Nous devons donc continuer à porter des projets ambitieux, des projets d'avenir.

C'est le sens du travail que nous devons poursuivre sur l'attractivité, sur notre accessibilité, sur notre ouverture à l'Europe et au monde. C'est dans cet état d'esprit que s'inscrit notre projet de nouvelle gare, que s'inscrit aussi mon projet de soutien au grand port maritime, que s'inscrit mon soutien au transfert de l'aéroport. Ces grands projets n'ont de sens que parce qu'ils sont au service d'une vision pour Nantes capitale régionale, pour Nantes grande ville de l'Ouest.

Préparer l'avenir, c'est aussi investir dans les filières de demain. C'est aussi se demander quelles sont les filières sur lesquelles Nantes a une particularité, une originalité, une carte à jouer. C'est le cas par exemple dans le domaine du numérique. Notre Métropole est aujourd'hui reconnue comme la deuxième Métropole en France pour le Web. Eh bien, je crois que nous avons les ressources d'être une Métropole qui compte à l'échelle européenne sur les questions numériques. Pour cela, nous devons faire des choix.

J'en cite un qui sera pour nous, demain, un choix structurant. Nous nous sommes engagés à doubler le budget dans l'enseignement supérieur et la recherche, pour atteindre 100 millions d'euros sur le mandat. Cela permettra de financer des projets ambitieux comme le développement de l'IRT Jules-Verne, le quartier de la Création, l'installation de l'École de design, ou encore d'accroître la participation financière sur ce volet, dans le contrat de plan État-région.

C'est pour moi un enjeu central. L'avenir de notre Métropole passe par sa capacité à être une grande place universitaire et de recherche. Gilles Retière a évoqué les liens que nous avons d'ores et déjà avec Rennes sur ce sujet. C'est en faisant alliance sur ce type de sujet concret, que nous serons capables demain non seulement de peser en Europe, mais de proposer à la jeunesse de ces territoires une perspective de qualité où le bouillonnement intellectuel et la qualité de l'enseignement et de l'éducation contribuent à inventer un avenir pour chacune et chacun.

➡ Le troisième grand axe de cette feuille de route, c'est la Métropole solidaire, la Métropole facile à vivre. Nous y sommes profondément attachés parce que la solidarité est au cœur nos valeurs, est au cœur de notre engagement et, logiquement, est au cœur de notre projet.

Notre territoire est dynamique, notre population augmente. C'est une chance. Quand on parle des milliers d'habitants supplémentaires que nous aurons à accueillir dans les dix ans à venir, parfois les habitants s'inquiètent et nous disent : "Est-ce que l'on ne va pas trop loin, est-ce qu'il ne faudrait pas ralentir ?" On oublie parfois qu'une partie de cette augmentation de la population est tout simplement liée à nos enfants, à nos petits-enfants, à ces familles à qui il faudra bien donner les moyens de pouvoir vivre correctement sur ce territoire.

Alors, nous devons répondre aux attentes dans un certain nombre de domaines, liées aux droits fondamentaux de chacune et chacun. Je pense particulièrement à la question du logement, en maîtrisant le développement de l'agglomération qui doit conserver sa qualité de vie, des espaces naturels et de respiration, comme la trame verte et bleue. Derrière, ce sont de vrais choix politiques qu'il nous faudra traduire concrètement dans les faits. C'est pourquoi, par exemple, nous nous fixons l'objectif de 6 000 logements par an, dont 2 000 logements sociaux et 30 % de logements abordables dans les opérations publiques. Pourquoi cette précision sur le logement abordable, sur lequel nous nous sommes engagés à monter d'un cran ? Parce que nous croyons que c'est une des réponses aux familles de la classe moyenne qui, dans notre agglomération, nous ont souvent interpellés sur la question du logement.

Mais la solidarité, c'est aussi la solidarité territoriale. Il ne peut y avoir d'un côté les grandes communes et de l'autre les petites. Pour moi, il y a 600 000 habitants qui aspirent à bien vivre dans leur quartier, dans leur ville, dans leur Métropole.

Je souhaite un développement harmonieux, équilibré, qui respecte la diversité et l'identité de nos communes. Tu l'as évoqué Gilles tout à l'heure, cela passera nécessairement par un nouveau pacte financier entre les communes et la Métropole, dans un contexte financier global que chacun sait contraint. Cela passera aussi par une nouvelle génération de contrats de codéveloppement.

➡ Le quatrième objectif de notre feuille de route est l'environnement. Non, nous n'avons pas été Capitale verte de l'Europe par hasard. Oui, cette reconnaissance européenne est venue valider une stratégie partagée, collective, depuis plus de vingt ans, dans de nombreuses politiques publiques. Et pourtant, nous ne pouvons nous contenter de nous réjouir de cette récompense, de la regarder comme un trophée. Au contraire, nous l'avons toujours dit : elle doit nous encourager à aller plus loin, à faire parfois autrement. C'est un impératif absolu pour notre qualité de vie, mais aussi pour l'attractivité et l'avenir de notre territoire. C'est une priorité qui doit irriguer l'ensemble de nos politiques publiques.

Oui, nous devons transformer l'urgence environnementale en une opportunité pour le dynamisme de notre territoire, en assurant le progrès social.

Un des grands enjeux d'avenir sera la transition énergétique pour tous. Comment faire en sorte de la construire pour qu'elle soit effective dans chacune de nos 24 communes et au bénéfice de tous les citoyens, y compris les plus modestes ? C'est dans cet état d'esprit que nous nous engagerons sur 10 000 nouveaux logements sociaux alimentés par les réseaux de chaleur, parce qu'à la fois cela contribue à la lutte contre le réchauffement climatique, mais aussi parce que cela vient alléger la facture d'énergie pour les locataires. Nous savons que dans le contexte économique et social d'aujourd'hui, la question du pouvoir d'achat reste une question première pour un nombre important de citoyennes et de citoyens.

Les transports sont aussi un domaine qui conjugue cette idée d'une ambition environnementale, avec un plus dans la vie de tous les jours pour chacune et chacun. Nous ne sommes pas dogmatiques sur ce sujet. Nous n'opposons pas l'automobile, les transports en commun, les déplacements doux. En revanche, oui, nous savons bien que plus nous investissons dans les transports collectifs, plus, globalement, nous gagnerons en fluidité sur les questions de circulation. C'est dans cet état d'esprit que nous engagerons des actions très concrètes (les trois nouvelles lignes de Chronobus, la carte mobilité) mais aussi que nous ferons le choix de continuer à développer le tramway qui fait partie de l'originalité de l'agglomération nantaise, de nos atouts.

Là aussi, nous devons proposer une vision pour demain. Sur le tramway, ce sera à la fois la desserte du futur CHU par le tramway, mais aussi la réalisation à terme de la connexion ligne 1 – ligne 2.

Nous le voyons, la pleine réalisation de tous ces objectifs impose souvent de dépasser le simple cadre métropolitain. Une Métropole comme la nôtre a un rôle moteur essentiel et une responsabilité au-delà de ses limites administratives.

Il n'y a pas d'un côté la Métropole et de l'autre les communes périurbaines ou rurales. Nous avons une communauté d'intérêts et de destin à défendre et à construire. Je crois à l'alliance des territoires. Je crois à la nécessité de coopérations encore plus intenses entre le Département et la Région. Je crois à l'alliance renforcée avec Saint-Nazaire, avec Rennes, mais plus globalement avec les grandes villes de l'Ouest, notamment dans le cadre du Pôle Loire Bretagne. C'est une nécessité pour agir en faveur de notre développement commun, pour peser, pour figurer sur les cartes européennes et internationales, mais tout cela n'a de sens que si au final cela nous permet d'apporter un plus, un mieux aux habitants, dans chacune de nos 24 communes.

➤ Notre dernier objectif est plus qu'un objectif, c'est une méthode, ce sera le fil rouge de notre projet, c'est une gouvernance renouvelée, une gouvernance collective, une gouvernance transparente. Je crois profondément qu'il nous faut, à tous les échelons, renouveler les pratiques politiques. Nous ferons de la Métropole un nouveau lieu de citoyenneté, par l'association encore plus grande des acteurs et des habitants : instauration de grands rendez-vous citoyens, création d'une conférence permanente des usagers de l'espace public, nouvelle étape pour le Conseil de développement. Celui-là est d'ailleurs déjà engagé puisqu'il nous a fait des propositions sur ces sujets.

Mais au-delà des instances, au-delà des outils, je crois que c'est une question d'état d'esprit, une question d'exigence. Sommes-nous convaincus que par le travail collectif et par le fait de faire une place aux habitants dans la fabrique de l'agglomération, nous aurons des résultats plus innovants, des résultats plus efficaces ? Je crois que oui. J'ai la conviction que les habitants ont le droit d'être acteurs des politiques qui les concernent. Ils aspirent à être associés à ces décisions, ils nous l'ont dit dans nos communes, y compris pendant la période démocratique qui vient de s'écouler.

Nous devons d'autant plus y travailler que nous avons une double perspective : le passage au statut de Métropole, Gilles Retière l'a évoqué, mais aussi la préparation de l'échéance de 2020. En 2020, vous le savez, pour la première fois, une partie des conseillers communautaires sera élue directement au suffrage universel. C'est cette étape que nous devons collectivement préparer : comment faire en sorte que dans chacune de nos communes, d'abord l'ensemble des élus de nos équipes municipales, puis un maximum de citoyennes et de citoyens, puissent ressentir de manière encore plus proche la Métropole comme étant un acteur déterminant dans leur vie de tous les jours ?

Voilà, mesdames, messieurs, chers collègues, cette nouvelle étape que je vous propose de bâtir, de construire, d'imaginer ensemble.

Nous avons six ans d'un travail exigeant et exaltant devant nous. Je suis certaine qu'avec l'énergie des forces vives de nos 24 communes, nous saurons relever les défis qui sont devant nous.

J'ai confiance dans notre capacité collective à nous mobiliser, à travailler, à exprimer nos nuances, nos divergences parfois aussi, mais à travailler au service d'un projet commun pour une Métropole créative et solidaire, pour une Métropole attractive et juste, pour une Métropole sobre et durable. Pour une Métropole qui sait concilier, qui sait réinventer chaque jour la force des grands projets et l'attention à chacune et à chacun, dans nos 24 communes et dans la vie de tous les jours. Merci. »

Mme Gessant : « Mme la Présidente, mes chers collègues,

Je voudrais tout d'abord saluer Gilles Retière qui aura su favoriser un climat apaisé dans les relations et les rapports entre la majorité et la minorité durant sa présidence, et lui souhaiter bien sûr la réussite dans les nouvelles activités qui s'offrent à lui.

Chers collègues, à la suite des élections des 23 et 30 mars, le rapport de force entre la sensibilité des élus majoritaires et des élus dits "minoritaires" au sein de notre Conseil communautaire se rééquilibre pour aboutir à un tiers de délégués communautaires minoritaires, soit 31 élus dont 9 Maires sur 24 Maires et un total de 97 délégués, alors que le précédent mandat présentait 29 élus minoritaires dont 6 Maires pour une assemblée de 113 délégués communautaires.

Les Maires nouvellement élus des communes de Sainte-Luce, Thouaré et Le Pellerin, rejoignent les sensibilités animant la minorité, et des communes dont les élus d'opposition n'étaient précédemment pas présents dans notre assemblée (dont ceux de Bouguenais et Saint-Herblain) viennent enrichir ce mandat de leur point de vue et de leurs idées. Les accueillir est une vraie respiration démocratique et une chance pour notre assemblée. N'oublions pas que tous les élus minoritaires représentent tout de même 47 % des électeurs de notre agglomération.

Ce nouveau mandat se place donc sous le signe de la nouveauté, du renouvellement. Il va nous apporter et nous faire vivre, à tous, à notre EPCI et à chacune de nos communes, de nouvelles étapes et évolutions dans la construction de notre intercommunalité, que tous ensemble nous constituons. Car, ne l'oublions pas non plus, nous sommes 24 communes à vivre et faire vivre Nantes Métropole et le fait intercommunal.

Pour toutes ces raisons, il était essentiel que de puissants et tangibles signes d'ouverture, en direction d'un nouveau mode de gouvernance, nous soient adressés à nous, élus minoritaires, comme à l'ensemble de notre assemblée communautaire, dont la configuration a notablement évolué suite aux élections municipales dernières.

Suite à l'entretien que les Maires de la minorité ont eu avec vous, Mme Rolland, lundi soir, nous avons cru déceler un très léger frémissement en direction du respect de l'esprit intercommunal et d'une gouvernance qui pourrait, souhaitons-le, être éventuellement un peu plus ouverte et consensuelle. Mais dans les faits, ce léger frémissement se confirmera-t-il ? C'est autre chose, car il faut savoir passer des paroles aux actes.

En effet, rappelez-vous, nous avons déjà noté et regretté fermement lors de l'élection de Jean-Marc Ayraut en tant que Président de Nantes Métropole en avril 2008, puis au long du deuxième mandat, la vision supracommunale imposée par la majorité de Nantes Métropole pour piloter la Communauté urbaine, ainsi que sa volonté de s'attribuer les postes de l'exécutif. Vision supracommunale par ailleurs en totale contradiction avec l'esprit intercommunal qui devrait naturellement présider notre Métropole.

Aussi, aujourd'hui, alors que nous ouvrons une nouvelle étape à la fois symbolique et déterminante au regard des défis que nous allons tous devoir ensemble relever et affronter, le renouvellement générationnel à la tête de Nantes Métropole est certes en lui-même porteur d'une lueur d'espoir, mais pourra-t-il pour autant porter tous les fruits attendus en termes de gouvernance partagée, par notre EPCI ? C'est autre chose.

En effet, vous continuez à conditionner les vice-présidences au vote du budget ainsi qu'à un accord total sur les 82 points du programme communautaire porté par vous et votre majorité lors des dernières élections. Avouez que les conditions que vous posez ne laissent pas la moindre place à la diversité des idées et des opinions portées par notre minorité, même si vous nous proposez les présidences de deux commissions, que nous avons déjà lors du mandat précédent.

Nous avons nous aussi un projet métropolitain. Faire des concessions mutuelles afin d'intégrer votre projet et le nôtre dans un véritable projet métropolitain commun, soutenu par tous, aurait été le respect à la lettre de l'esprit communautaire. Cela aurait constitué un signe fort d'ouverture de votre part en démarrant une ère nouvelle de cogestion. Dois-je vous rappeler que toutes les communes, quelle que soit leur sensibilité, ont largement contribué à la réflexion Ma ville demain, à l'horizon 2030 ?

Alors renouvellement générationnel, peut-être. Et encore, en partie seulement. Mais renouvellement de la méthode de gouvernance, permettez-nous d'en douter grandement tant les conditions que vous nous posez semblent figer le système mis en place par Jean-Marc Ayraut au cours des précédents mandats.

En effet, nouvelle similitude, Mme Rolland, Maire de Nantes a été choisie par la majorité pour être la Présidente de Nantes Métropole. Il semble bel et bien que le schéma des mandats précédents se répète. Nous craignons qu'avec lui ne se répètent également les mêmes travers. En effet, comme je l'ai déjà indiqué précédemment, ce sont 24 communes qui vivent, animent et font vivre Nantes Métropole et le territoire métropolitain, ce territoire, riche de sa diversité, riche aussi de ses différences, et dont il faut savoir en toute équité et ouverture d'esprit prendre pleinement compte dans toutes les décisions qui écrivent notre destin intercommunal commun.

Nous sommes tous, minoritaires comme majoritaires, Maires comme conseillers communautaires, en droit d'attendre une gouvernance respectueuse des territoires, de leurs citoyens et de leurs attentes. C'est une gouvernance qui œuvre au service de l'intérêt communautaire tout en respectant les intérêts et équilibres territoriaux qu'il faut savoir inventer, mettre en place et faire vivre dans un véritable dialogue. C'est cette gouvernance-là que nous souhaiterions voir mise en place : mettre en commun des moyens et des compétences afin d'assurer un meilleur service public et un développement cohérent et harmonieux des communes membres.

Chaque délégué communautaire est issu de la légitimité des urnes, qu'il représente une sensibilité dite "majoritaire" ou dite "minoritaire" du vote des citoyens. De même, chaque Maire représente sa commune. Chacun doit donc trouver sa place au sein de Nantes Métropole pour faire vivre au mieux et le plus efficacement possible le fait intercommunal. Le suffrage universel s'est exprimé. Il nous impose de savoir travailler ensemble pour le bien commun.

Mme Rolland, vous avez été élue Présidente de Nantes Métropole : la balle se trouve dans votre camp. À vous de savoir la saisir au bond et à vous également de mettre en place enfin une gouvernance juste, équitable, transparente et ouverte, comme doit être la gouvernance d'une intercommunalité.

En effet, les défis à venir sont de taille. Vous l'avez dit vous-même : le 1^{er} janvier 2015, Nantes Métropole, Communauté urbaine, change de statut pour devenir une Métropole. Encore une nouvelle étape dans l'évolution de notre intercommunalité. Nous souhaitons être pleinement associés à ce nouveau palier que les 24 communes qui composent notre territoire métropolitain vont devoir franchir ensemble. Mais entre notre volonté et la volonté de la majorité, il y a un fossé que vous ne devez pas creuser, et ce fossé déjà commence à se former.

Ces nouveaux défis intercommunaux que j'évoquais amènent aussi d'autres questions, d'autres sujets de réflexion :

➤ Le rôle de la conférence des Maires : il faut qu'elle soit réunie plus en amont que cela ne fut le cas au long du précédent mandat, et il faut que la transmission des documents de travail se fasse également systématiquement en amont et sans rétention de la part du cabinet de Nantes Métropole, l'information claire et transparente des élus étant indissociable d'une prise de décision sereine et collégiale.

Vous aimez parler de coconstruction, alors allez-y et passez enfin de la théorie à la pratique : pour un bon élève, cela ne devrait être qu'un jeu d'enfant.

➤ La démocratie participative et l'information vers les citoyens devraient connaître un nouvel élan pour plus de transparence et plus d'implication des citoyens dans l'élaboration des projets. Soit. Mais quitte à me répéter, n'oubliez pas non plus d'inclure tous les élus, y compris les minoritaires, dans le processus de développement des politiques publiques, et respectez aussi le Maire qui œuvre dans sa commune.

➤ Nous allons voter pour la composition du Bureau communautaire. L'ensemble des Maires doit y être présent et il faudra aussi que soit représenté l'ensemble des sensibilités qui composent notre assemblée communautaire dans sa diversité et la diversité des citoyens qu'elle représente.

➤ Les délégations du Conseil au Bureau, au Président et Vice-Président : il sera important de ne pas dépouiller, comme ce fut le cas auparavant, le Conseil de ses décisions pour les confier au Bureau ou encore au Vice-Président ou, mieux encore, juste au Président de Nantes Métropole.

➤ La PPI : existe-t-il déjà une programmation dans les tuyaux pour les investissements à venir ? Comment vont y être associés tous les Maires, et ceci au plus vite ? Si nous avons en effet un destin commun, il passe aussi bel et bien par une PPI très claire, pleinement discutée et équitable. Allons-nous revenir vers le système un peu surprenant d'une programmation pluriannuelle des investissements rediscutée chaque année ? Les efforts des Maires qui remettent les économies dégagées des travaux entrepris sur leur commune au pot commun seront-ils enfin reconnus comme il se doit ?

➤ Le budget et la fiscalité : comment comptez-vous faire face aux réductions des dotations aux collectivités locales prises par le Gouvernement que vous soutenez ? Comment cela va-t-il se répercuter sur la fiscalité métropolitaine ?

Enfin, au sujet des grands projets structurants pour notre territoire et pour tout le grand Ouest, nous qui nous battons au quotidien pour offrir un meilleur avenir à notre territoire et à nos concitoyens, nous demandons aussi à être informés de l'avenir des grandes infrastructures nécessaires au développement de Nantes Métropole et à sa reconnaissance dans le concert des Métropoles européennes.

Alors quid de l'avenir de l'aéroport du grand Ouest ? Quid de son financement et des pénalités qui vont bien finir par s'abattre sur nous à force de retarder le démarrage des travaux ? Combien cela risque t'il de nous coûter et de coûter aux contribuables ? C'est un sujet d'importance. Quid de l'avenir du CHU avec son implantation sur l'île de Nantes ? De nombreuses questions sont encore en suspens à ce sujet.

Maintenant que vous avez été élue Présidente de Nantes Métropole, Mme Rolland, rappelez-vous une des phrases de votre programme intercommunal qui résonnait comme une promesse de nouvelle gouvernance. Vous aviez dit : "Nous devons garder le cap essentiel de ce projet collectif, construire une communauté de destin à l'échelle des 600 000 habitants de l'agglomération, au service du développement économique et de la création d'emplois, un territoire où il fait bon vivre et où chacun peut construire un projet d'avenir individuel et collectif."

Cette communauté de destin au cœur même de notre Métropole ne peut être possible et effective que si l'esprit du fait intercommunal est pleinement respecté. Si la majorité respecte totalement les élus dits "minoritaires" qu'elle doit prendre garde à ne pas transformer en opposition systématique. Mais quoi qu'il advienne, minoritaires ou d'opposition, nous sommes des élus volontaires et porteurs de grandes ambitions pour faire progresser notre territoire métropolitain et nos communes, avec à cœur d'apporter toujours plus à nos concitoyens.

J'en finirai en rappelant toute l'importance que nous attachons aux pôles de proximité et aux moyens qu'il faut leur apporter pour leur permettre de remplir leur mission dans les meilleures conditions. Nous en profitons pour remercier les services et les agents pour la qualité et le sérieux de leur implication pour fournir un service public local de qualité. Ils méritent d'être salués comme il se doit. Je vous remercie de votre attention. »

Mme la Présidente : « M. Roussel »

M. Roussel : « Mme la Présidente, mes chers collègues,

Tout d'abord toutes mes félicitations, et permettez-moi aussi de remercier l'ensemble des habitants de l'agglomération nantaise qui ont porté majoritairement leurs suffrages sur les candidats de gauche et de progrès. Ils ont fait pour notre Métropole un choix clair et sans appel. Dans la majorité des villes, ils ont élu des conseillers de gauche et ainsi reconduit notre majorité au sein de ce Conseil. Leur choix s'est porté sur un projet de solidarité, de développement durable, de cohésion sociale, que nous avons porté collectivement avec les 24 candidats de gauche pour cette Métropole.

C'est donc un signe de confiance et une invitation à agir dès maintenant en faveur d'une Métropole active, volontaire et solidaire. C'est d'ailleurs l'essence même de notre Communauté : offrir des services de qualité à toutes et tous, et respecter les particularités de chaque territoire et de chaque commune, jusqu'à faire aujourd'hui de Nantes Métropole un territoire dont le dynamisme et la qualité de vie font référence.

Cette élection a aussi été marquée par le renouvellement des équipes municipales, notamment dans les trois plus grandes villes de l'agglomération. Je souhaite la bienvenue à tous les nouveaux Maires de cette Métropole. Je tiens à exprimer ma reconnaissance aux conseillers communautaires (réélus ou non) qui ont œuvré au quotidien à construire cette Métropole telle que nous la connaissons aujourd'hui. C'est aussi grâce à leur travail et à leur engagement que nous pouvons envisager sereinement l'avenir de notre territoire et de ses habitants. Je salue moi aussi tout le travail mené par Gilles Retière.

Lors de la campagne, nous avons souligné la nécessité de nous engager dans une nouvelle étape et de proposer une nouvelle gouvernance de notre Métropole. Cette nouvelle étape, nous en avons dessiné les contours dans notre programme composé de 82 mesures. Vous le savez : beaucoup de mesures concernent la priorité que nous devons accorder à l'emploi, que ce soit avec le soutien aux infrastructures indispensables à notre dynamisme économique (vous avez cité, Mme la Présidente, la nouvelle gare et le transfert de l'aéroport), mais c'est évidemment le soutien que nous devons apporter aux domaines d'excellence que sont les pôles de matériaux composites, de santé, de biotechnologies, ou encore de numérique, afin de préparer les emplois de demain.

Et puis, c'est aussi le soutien que nous devons apporter aux petites et moyennes entreprises ainsi qu'à l'artisanat et aux commerces de proximité, mais aussi à l'économie sociale et solidaire. Nous souhaitons aussi faciliter l'offre et la recherche d'emploi en travaillant avec les entreprises, en faisant de l'emploi des jeunes et des seniors une priorité.

Enfin, nous devons continuer de favoriser l'agriculture périurbaine, les circuits courts et les filières vertes, dans un souci de développement durable de notre territoire et en accord aussi avec les réalités économiques de notre Métropole.

Vous le savez, nous avons été Capitale verte en 2013 et nous avons dit que ce n'était pas une finalité, que c'était une étape et que nous devons aller encore plus loin, être encore plus ambitieux sur les politiques de développement durable. Nous avons su profiter de ce que notre environnement offre pour développer des politiques ambitieuses qui sont fondées sur des services publics de qualité, sur le dialogue et la cohésion sociale, mais aussi sur des atouts naturels préservés. Nous devons désormais aller plus loin car nous sommes convaincus que la protection de notre cadre de vie dépend d'actions de solidarité et d'un progrès partagé. Nous devons assumer ce statut de Capitale verte en faisant de Nantes une Métropole toujours pionnière en matière de transition énergétique, avec l'engagement par exemple de réduire de 30 % nos émissions de gaz à effet de serre d'ici 2020.

Mais la mobilisation collective autour de l'année Capitale verte sera poursuivie. Elle sera poursuivie avec les associations, les entreprises, les différents partenaires et bien sûr les habitants, pour faire de notre Métropole un précurseur en matière de développement durable et d'innovation au service de l'environnement.

Cette mandature est aussi une nouvelle étape, enfin, car le législateur a reconnu le fait métropolitain en créant le statut des Métropoles. Nous avons, là aussi, un rôle essentiel à jouer dans l'espace Nantes-Saint-Nazaire avec toutes les agglomérations du grand Ouest. Je pense en particulier à Rennes Métropole, mais aussi au Département de la Loire-Atlantique et à la Région des Pays de la Loire.

Avec les autres élus du Pôle métropolitain Nantes-Saint-Nazaire, nous devons continuer à construire un grand territoire à l'échelle de ce bassin de vie et de ce milieu naturel unique. Nous devons travailler toujours plus, en faveur du développement de l'emploi et des transports au quotidien par exemple. Le Pôle devra renforcer son rôle au service des projets des communes de l'estuaire afin de favoriser un développement durable et équilibré qui ne laissera personne sur le bord du chemin, qu'il habite dans une commune urbaine ou dans une ville plus rurale.

Et avec Rennes et les autres agglomérations du Pôle métropolitain Loire Bretagne, nous devons continuer de promouvoir les intérêts du grand Ouest aux niveaux national et européen, notamment en matière d'enseignement supérieur, de transport et d'accessibilité.

Chers collègues, vous le savez, la composition du Conseil est plus restreinte qu'au cours du mandat précédent. Nous sommes passés de 113 à 97 membres, et 13 communes n'ont plus qu'un seul conseiller communautaire. En 2020, la réforme des collectivités territoriales prévoit qu'une partie importante des conseillers communautaires soit élue au suffrage universel direct. Nantes Métropole appelle donc à un nouveau mode de gouvernance. Cette nouvelle gouvernance doit d'abord se traduire au niveau du travail entre les Maires, puisque nous devons avoir un lieu collectif de débats et d'élaboration des politiques publiques pour nous assurer que toutes les communes participent à la construction communautaire. Nous devons aussi renforcer le rôle des pôles de proximité puisqu'ils devront impliquer davantage d'élus municipaux pour mieux répondre aux enjeux de proximité et participer aussi à la construction des grands projets de Nantes Métropole.

Cette nouvelle gouvernance doit aussi être une réalité citoyenne car, dans notre agglomération plus que partout ailleurs, nous savons construire nos projets dans la concertation et le dialogue permanent avec les habitants. C'était d'ailleurs cette méthode qui nous a permis d'établir notre projet de territoire à l'horizon 2030, mais c'est aussi une méthode nouvelle que nous voulons mettre en place, avec par exemple la question du nouveau franchissement que nous avons confiée au conseil de développement pour nous proposer des initiatives de débat public.

Mme la Présidente, mes chers collègues, Nantes est une Métropole attractive, ouverte sur le monde et tournée vers l'avenir. Ses habitantes et ses habitants en sont fiers : dans chacune de ses 24 communes, ils témoignent de leur attachement à leur cadre de vie, à ces moments de convivialité et de solidarité qui font la force de notre agglomération. Nantes est une Métropole d'avenir, un territoire qui s'imagine au quotidien. C'est donc avec enthousiasme que nous devons nous mobiliser pour les six prochaines années, pour répondre aux attentes des habitants et des habitantes de notre Métropole nantaise. Merci de votre attention. »

Mme la Présidente : « Merci. Mme Chiron. »

Mme Chiron : « Mme la Présidente, chers collègues, C'est à la fois avec plaisir et fierté que je m'adresse à la première Présidente de la Communauté urbaine de Nantes. Je vous félicite, chère Johanna, pour votre élection. Les élections municipales passées, il est indispensable pour nous, écologistes et citoyens, de tirer les enseignements des scrutins des 23 et 30 mars. Nous en voyons deux principaux :

❶ Le premier enseignement est d'entendre le mécontentement des français sur les questions du pouvoir d'achat et de l'emploi. La gauche peine à redonner de l'espoir sur ces thèmes. Les résultats dans l'agglomération doivent être regardés avec attention.

Les électeurs ont voté de manière significative pour des listes écologistes citoyennes ou de gauche de la gauche. Les attentes exprimées nécessitent des réponses précises. Elles entraînent une responsabilité accrue des collectivités locales, que ce soit sur les questions d'animation économique du territoire et de travail en commun de tous les acteurs, que ce soit encore sur la structuration des filières d'avenir créatrices d'emplois, ou encore sur le développement de l'économie sociale et solidaire, de l'économie circulaire, toutes deux créatrices d'emplois non délocalisables.

❷ Le second enseignement est de répondre à la crise démocratique. Le taux d'abstention des municipales, qui est de plus de 36 % au second tour au niveau national, est l'un des signes d'éloignement progressif entre le citoyen et le politique. Réduire cet éloignement sera un des défis majeurs de cette mandature. Je tiens à rappeler notre exigence pour l'élection des conseillers communautaires au suffrage direct avec une campagne électorale distincte de l'élection municipale où nous pourrions davantage débattre avec nos concitoyens. Cela va venir et c'est tant mieux.

Mais nous devons justement rendre plus explicite le rôle de Nantes Métropole, aujourd'hui pas assez lisible pour les citoyens. Pourtant, Nantes Métropole agit sur le quotidien, sur les transports, sur l'eau, sur les déchets, sur l'énergie, ou encore le logement social. Quelle place donnerons-nous aux pôles de proximité ? Comment en ferons-nous des lieux d'animation du territoire et de débat avec les citoyens et les acteurs économiques ? Quels rôles confierons-nous au conseil de développement ? Comment allons-nous associer la population aux grands dossiers que sont le transfert du CHU, les futurs franchissements de Loire ou l'élaboration du Plan d'Urbanisme métropolitain ?

Notre Communauté urbaine, depuis sa création en 2001, peut être fière de ses résultats. Et je tiens ici à saluer l'action menée par Jean-Marc Ayrault, l'action menée aussi par Gilles Retière. Nous sommes, nous le savons, en désaccord sur le projet d'aéroport Notre-Dame-des-Landes. Nous avons aujourd'hui la conviction que ce projet ne se réalisera pas et qu'il nous faut ouvrir le débat sur l'avenir de la plate-forme actuelle de Nantes Atlantique. Je me réjouis d'ailleurs de l'évolution de nos débats car, même si des divergences persistent, notre volonté commune de respecter les recours en cours ouvre un nouvel espace de dialogue et de réflexion, dont nous devons nous saisir. La mandature qui commence doit être l'occasion d'une nouvelle ambition. En lien avec la réforme des Métropoles, elle doit entrer en vigueur début 2015 et donnera de nouvelles compétences à notre Communauté urbaine. Cette étape devra s'accompagner d'une plus grande place donnée aux citoyens, d'une transparence dans l'action publique, d'une évaluation partagée. Pourquoi ne pas confier cette mission au conseil de développement ? Nous devons notamment faire de Nantes Métropole un territoire référence de la transition écologique en continuant et en amplifiant le travail qui nous a permis de devenir Capitale verte européenne en 2013.

L'urgence climatique est bien là et confirmée par les derniers travaux du GIEC. Cela nous oblige à fixer de nouveaux objectifs plus ambitieux, intégrant également les questions de l'agriculture, de l'alimentation, des déchets, de maîtrise des flux. Cela passera par l'élaboration d'un nouveau plan climat quantifié pour aller vers une réduction de 50 % des émissions de CO₂ en 2030. Cela passera aussi par la mise en place d'un plan soleil métropolitain permettant la création sous maîtrise publique d'une centrale photovoltaïque disséminée sur l'agglomération. Cela passera enfin par une ambition renouvelée en matière de transport en commun avec la réalisation, vous l'avez dit tout à l'heure, de la connexion des ligne 1 et ligne 2, liaison majeure pour une future rocade tramway.

Enfin, cette mandature devra renforcer la coopération entre les territoires. La Métropole que nous voulons construire doit s'inscrire dans une logique de solidarité, une logique de coopération avec les territoires voisins. Nous nous opposons à une vision des Métropoles qui ne serait que l'adaptation des territoires à la compétition libérale où seuls les plus attractifs survivraient, au détriment des autres. À l'échelle de l'agglomération, il nous faudra renforcer la solidarité entre les communes. La révision de la Dotation de Solidarité Communautaire devra tenir compte des efforts réalisés par les communes pour mettre en œuvre des politiques publiques volontaires.

Je citerai en exemple le domaine du logement social. Nous devons également renforcer la complémentarité entre ville et campagne en limitant l'étalement urbain, en diminuant de moitié la consommation des terres agricoles, en développant les circuits courts pour aller vers une autonomie alimentaire de notre territoire.

Mais notre exigence va au-delà, bien entendu, du territoire de l'agglomération. Nous devons consolider les actions et projets entre les agglomérations de Nantes et Saint-Nazaire, mais aussi entre Nantes, Rennes et Brest, en intégrant nos réflexions dans le cadre de la future réforme territoriale. Le temps s'est accéléré d'ailleurs ces derniers jours. La perspective est bien de finir ce mandat avec des compétences renforcées dans l'action sociale par transfert de compétences départementales, et dans le cadre d'un nouveau découpage régional.

Ayant fait campagne sur la réunification, je me réjouis de l'ouverture de ce débat majeur, et Nantes Métropole devra y porter une vision claire sur son rôle dans cette future Région. Notre feuille de route commune doit être claire, compréhensible par nos concitoyens. Nous devons être en permanence économes des deniers publics, à l'écoute des populations de l'agglomération, être imaginatifs pour proposer une dynamique économique qui redonne de l'espoir à nos jeunes et à tous les actifs privés d'emploi, pour répondre aux demandes de logement, autant des primo-accédants que des populations migrantes.

Pour mener à bien ces politiques, nous aurons besoin de redéfinir la solidarité communautaire, la coopération entre les communes. Effectivement, la Dotation de Solidarité Communautaire est un outil pour soutenir les communes volontaires dans leur politique sociale, mais aussi dans le niveau de construction de logements sociaux.

Mme la Présidente, chère Johanna, c'est une feuille de route ambitieuse, mais elle est réaliste, que nous avons tracée ensemble et que nous nous proposons de concrétiser sur les six années à venir. Vous pouvez compter sur nous pour nous investir avec détermination dans la réussite pleine et entière de notre Métropole. Merci. »

Mme la Présidente : « Merci. Mme Pernot. »

Mme Pernot : « Mme la Présidente, chers collègues.

L'installation aujourd'hui de notre Conseil est un moment important de la vie démocratique de notre collectivité. Depuis la création de la Communauté urbaine de Nantes en 2001, bien des projets ont été réalisés pour les quelque 600 000 habitants de notre agglomération. Je ne détaillerai pas tous ces projets aujourd'hui. Cependant, il convient de mesurer comment les politiques communautaires en matière d'habitat, transport, ou encore développement économique – pour ne prendre que ces exemples – ont un réel impact sur la vie de nos concitoyens. Une nouvelle ligne de transport collectif en site propre, plus de logements sociaux, ce sont autant de besoins élémentaires qui sont satisfaits.

La construction de notre intercommunalité, depuis ses prémices dans les années 70, ne fut pas simple. En effet, la coopération entre des communes qui vont de 1 500 à 300 000 habitants impose d'avoir des objectifs communs et de mener les politiques en accord avec tous, sans pour autant se départir des objectifs ambitieux de la gauche pour la Métropole.

À cet égard, nous voulons saluer le travail mené par Jean-Marc Ayrault et son équipe, dignement relayé par mon ex-Maire Gilles Retière. Les élus communistes, par leur participation aux précédentes majorités (je salue nos élus sortants, dont nos deux Vice-Présidents Yann Vince et Raymond Lannuzel), ont toujours fait en sorte de porter des politiques de progrès pour les habitantes et habitants de la Métropole. Nous continuerons de porter ces exigences dans cette mandature.

Lors des élections municipales récentes, malgré un contexte national difficile pour la gauche dans son ensemble, les électeurs ont de nouveau accordé leur confiance aux équipes de gauche, dans la majorité des communes de l'agglomération. Cela témoigne du bon bilan de celles-ci. Pourtant, ces victoires locales ne doivent pas cacher un taux d'abstention toujours plus fort et le mécontentement global de nos concitoyens à l'égard des choix opérés par le Gouvernement. En 2012, les électeurs avaient voté pour un changement annoncé. Après plus de dix ans d'une politique de droite au bilan social catastrophique, et deux ans après la victoire de François Hollande, les français ne voient toujours pas le bout du tunnel.

Je prendrai pour seul exemple édifiant les fonctionnaires présents chaque jour aux côtés des élus et au service des citoyens, dont le point d'indice n'est pas revalorisé depuis quatre ans. Depuis les municipales, le message de mécontentement passé par les français, et singulièrement les électeurs de gauche, n'a visiblement pas été entendu. Fraîchement nommé, Manuel Valls annonce encore des baisses de cotisations patronales et l'exonération jusqu'à 1,3 fois le SMIC. Outre le fait que cela annonce une fragilisation supplémentaire du financement de la protection sociale, ce genre de mesure ne fait qu'encourager les bas salaires sans aucun effet positif sur l'emploi.

Ce qu'il faut combattre n'est pas le coût du travail, mais les choix des actionnaires. Citons sur notre territoire ArcelorMittal à Basse-Indre, Alcatel Lucent à Orvault, et aujourd'hui, Imperial Tobacco dont les dividendes ont augmenté de 10 % en 2013 mais qui veut fermer l'usine SEITA à Carquefou. Avec Trelleborg, ce sont plus de 400 emplois menacés sur Carquefou et les salariés organisent une marche pour l'emploi dans les jours qui viennent. Ils ont tout notre soutien et j'espère le vôtre, chers collègues.

La deuxième réponse du Gouvernement est d'accentuer l'austérité pour nos collectivités territoriales, avec une nouvelle baisse de 10 milliards d'euros, la suppression pure et simple des Conseils généraux, ou la fusion de Régions au nom du soi-disant millefeuille administratif qui serait source d'un déficit abyssal. Ne nous trompons pas de débat. S'il est vrai que l'on peut mettre des ressources en commun entre plusieurs collectivités pour offrir des services publics efficaces et parfois moins chers, cela est le fruit d'un long travail de coopération, et non de simples découpages des territoires. Les échelles de territoire que sont communes, intercommunalités, Départements et Régions, ont toutes leur utilité pour mener les différentes politiques publiques dans le respect de la démocratie locale. Au moment où nous vivons une crise politique majeure, nous avons au contraire besoin de plus de proximité entre élus et citoyens, et de coopérations territoriales.

Nous venons donc d'élire notre Président. Nous sommes particulièrement heureux que ce soit une Présidente, Johanna Rolland. Le groupe communiste s'engage à ses côtés pour une Métropole solidaire, protégeant les habitantes et habitants qui en ont besoin face à la crise du capitalisme qui s'abat sur eux. Avec cette majorité renouvelée qui porte les valeurs de gauche, Nantes Métropole continuera à être celle du bien vivre, visant à permettre que chacune et chacun ait les moyens de se loger, étudier, travailler, se déplacer, dans des conditions socialement et écologiquement durables.

Nous accordons également toute l'importance que méritent les annonces faites d'amélioration de la qualité démocratique de gouvernance. Nous y prendrons toute notre place à vos côtés, Mme la Présidente. Je vous remercie de votre attention. »

Mme la Présidente : « Merci. M. Affilé. »

M. Affilié : « Mme la Présidente, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs.

Je vais à mon tour commencer par féliciter Johanna Rolland pour son élection à la présidence de Nantes Métropole. Il se trouve que j'ai eu la chance d'être témoin de son parcours politique puisque j'habite le quartier où est installée la permanence parlementaire de Jean-Marc Ayrault. J'ai pu assister à son arrivée, en passant également par nos collaborations issues de nos responsabilités de premier adjoint sur le dernier mandat, jusqu'à la construction collective de notre projet métropolitain, et à la campagne des dernières élections municipales avec des actions communes entre Nantes et Saint-Herblain.

Je suis donc particulièrement bien placé pour mesurer le chemin parcouru par notre nouvelle Présidente et apprécier l'atout déterminant qu'elle représente pour l'avenir de nos territoires, par sa capacité de fédération. Tout au long de cette dernière campagne électorale, nous n'avons cessé d'entendre parler d'un renouvellement de génération. Certes, Nantes, Saint-Herblain, Rezé et d'autres villes ont vu des Maires plus jeunes accéder aux responsabilités.

Mais nous ressortons tous de cette campagne des municipales – membres de la majorité comme de la minorité – convaincus que les électeurs ne se sont pas simplement exprimés sur nos années de naissance. Si renouvellement de génération il y a, c'est bien du renouvellement de génération des attentes de nos concitoyens qu'il faut parler et que nous devons bien entendu prendre en compte. Notre Métropole a considérablement évolué en deux mandats. Elle s'est équipée, elle s'est rénovée, elle s'est modernisée. Et si nous devons parler d'effet de génération, c'est surtout pour remercier nos prédécesseurs qui ont œuvré pour l'intérêt communautaire depuis les débuts de l'histoire intercommunale.

Désormais, le cadre a bougé, la crise s'est installée. De nouvelles populations sont arrivées et de nouvelles questions se présentent à nous, questions qui ne se satisferont pas des réponses d'hier. Au moment de passer la main au Conseil municipal de Saint-Herblain il y a quelques jours, mon prédécesseur, sentant peut-être l'écart entre l'espoir des nouveaux élus de vouloir répondre aux attentes des habitants et leur vertige devant le nombre de ces dernières, nous a tous incités à casser les codes, à repenser les pratiques, à ne pas avoir peur de corriger, d'améliorer si possible nos outils, nos politiques publiques, pour coller au plus près des préoccupations de nos concitoyens.

L'arrivée de Johanna Rolland au siège de Présidente de la Métropole correspond à mes yeux à ce souhait de Charles Gautier pour nous voir tous collectivement, majorité et minorité, poursuivre la construction de politiques publiques intercommunales à notre façon, dans le respect de nos différences de points de vue. Je me fais porteur aujourd'hui de son souffle, de son dynamisme, pour nous encourager à relever les défis qui se présentent à nous. Avec le projet métropolitain, le ton est donné et il y a matière à débattre, à échanger.

Désormais élus directement par les habitants, nous avons encore plus de légitimité et de responsabilité pour faire aboutir nos propositions. À la facilité de langage du renouvellement de génération des élus, la gauche a fait campagne pour une nouvelle gouvernance. Préparée au cours du dernier mandat par Fabrice Roussel, la réflexion sur notre fonctionnement est désormais mature pour aller vers une nouvelle étape avec des instances participatives accrues et du dialogue citoyen, y compris au niveau des pôles, mais aussi pour mieux associer les élus communaux non métropolitains aux politiques de proximité. Eux aussi doivent porter une idée forte du processus métropolitain et arrimer davantage nos réflexions aux préoccupations du quotidien.

Les enjeux sont de taille : transition énergétique, transport, gestion des déchets, urbanisme et aménagement, et bien sûr emploi et développement économique. Chacun aura à cœur d'atteindre et de concilier deux objectifs : représenter sa ville pendant six ans, mais aussi agir dans l'intérêt général intercommunal, sur chacun de ces enjeux.

Fort d'une identité herblinoise basée sur la solidarité, Saint-Herblain continuera à travailler dans l'intérêt de la Métropole, avec comme priorité la résorption des inégalités territoriales et des inégalités sociales, éléments qui devront être intégrés dans la révision de la Dotation de la Solidarité Communautaire. Je sais d'ores et déjà être en symbiose avec la Présidente sur ce sujet. Je lui souhaite et je nous souhaite à tous un mandat constructif, riche en projets au service de nos 24 communes. Je vous remercie de votre attention. »

Mme la Présidente : « Merci. »

Madame La Présidente présente les dossiers suivants :

Direction Générale du Secrétariat Général

03 – COMPOSITION DU BUREAU

EXPOSE

Conformément à l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le bureau de la Communauté urbaine est composé du Président, d'un ou plusieurs Vice-Présidents et éventuellement d'un ou de plusieurs autres membres.

S'agissant du nombre de vice-présidents, il convient d'appliquer les dispositions prévues pour les métropoles. En effet, l'article L5217-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, indique que les dispositions relatives aux métropoles sont applicables dès les élections municipales de 2014, aux communautés urbaines qui se transformeront automatiquement en métropole au 1^{er} janvier 2015, ce qui est le cas de la communauté urbaine de Nantes.

En vertu de l'article L.5211-10, alinéa 2, du CGCT le nombre de Vice-présidents ne peut donc excéder 20% de l'effectif, dans la limite de 20 Vice-Présidents.

Dès lors, en application de ces dispositions le conseil communautaire, qui comprend 97 membres, doit fixer au maximum 20 Vice-Présidents.

Il est proposé au Conseil de fixer à 20 le nombre de Vice-Présidents

Par ailleurs, il convient que le conseil communautaire fixe le nombre des autres membres du bureau. Il est proposé que le nombre total de membres du bureau communautaire soit stable afin de conforter une gouvernance partagée de notre intercommunalité et qu'ainsi soient désignés 26 conseillers communautaires en sus des vice-présidents.

Mme la Présidente : « La proposition de composition du Bureau est la suivante :

- 1 Présidente,
- 20 Vice-Présidents,
- 1 membre pour toutes les communes n'ayant pas de Vice-Président (soit 12 membres),
- 3 membres pour Nantes,
- 2 pour les villes de plus de 30 000 habitants,
- 1 pour les communes de plus de 15 000 habitants.

S'il n'y a pas d'intervention, je vous propose de mettre aux voix cette délibération et que nous puissions voter avec les boîtiers électroniques. Juste pour rappel : que ceux qui ont des pouvoirs pensent bien à voter deux fois puisque lors du dernier vote, apparemment, une des personnes avec un pouvoir n'avait voté qu'une fois.»

**LE CONSEIL DELIBERE ET,
APRES VOTE ELECTRONIQUE, PAR 92 VOIX POUR, UNE CONTRE ET 2 ABSTENTIONS,**

1. Fixe à 47, le nombre des membres du bureau, composé comme suit :
 - Une présidente
 - 20 Vice-Présidents
 - 26 autres membres

04 – ELECTION DES VICE PRESIDENTS ET DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU

EXPOSE

Le conseil communautaire a fixé le nombre de vice-présidents et des autres membres du Bureau.

Il convient désormais de procéder à l'élection des vice-présidents et des autres membres du Bureau dans les conditions définies par les articles L 2122-4 et L 2122-7-1 du code Général des Collectivités Territoriales, à savoir :

- Le conseil communautaire élit chaque vice-président et chaque autre membre du bureau de la Communauté urbaine parmi ses membres au scrutin secret et à la majorité absolue,
- Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrage, le plus âgé est déclaré élu.

Le vote par procuration peut être valablement utilisé pour l'élection des Vice-Présidents et des autres membres du bureau comme pour l'élection du Président.

Mme la Présidente : « Le Conseil communautaire vient de fixer le nombre de Vice-Présidents et des autres membres du Bureau. Il convient désormais de procéder à l'élection des Vice-Présidents et des autres membres du Bureau dans les conditions définies par les articles correspondants du Code Général des Collectivités Territoriales. Il s'agit naturellement d'un vote uninominal.

Nous vous proposons que le premier et le deuxième Vice-Présidents puissent être élus selon les mêmes modalités que l'élection qui vient d'avoir lieu pour la présidence de la Métropole, et qu'ensuite nous procédions à l'élection de la totalité des Vice-Présidents et des autres membres du Bureau.

Nous allons passer à l'élection du premier Vice-Président. J'ai proposé à Fabrice Roussel, Maire de La Chapelle-sur-Erdre, de pouvoir être le premier Vice-Président de notre assemblée. Y a-t-il un autre candidat ? Non ? Je vous propose que nous passions au vote. »

Election du 1^{er} Vice-Président

S'est porté candidat : Fabrice ROUSSEL

Résultats du 1^{er} tour de scrutin

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 97
- Nombre de bulletins blancs ou nuls en application de l'article 66 du Code électoral : 31
- Nombre de suffrages exprimés : 66

Majorité absolue : 34

Candidat	Nombre de suffrages obtenus
Fabrice ROUSSEL	65
Marie-Cécile GESSANT	1

Monsieur Fabrice ROUSSEL ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, il est donc déclaré élu 1^{er} Vice-Président de la communauté urbaine de Nantes.

Mme la Présidente : « Nous allons procéder à l'élection du deuxième Vice-Président. J'ai proposé à Bertrand Affilé d'être candidat au poste de deuxième Vice-Président de Nantes Métropole. Y a-t-il un autre candidat ? Je vous propose, avec le même processus, de procéder au vote. »

Election du 2^{ème} Vice-Président

S'est porté candidat : Bertrand AFFILE

Résultats du 1^{er} tour de scrutin

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 97

- Nombre de bulletins blancs ou nuls en application de l'article 66 du Code électoral : 28

- Nombre de suffrages exprimés : 69

Majorité absolue : 35

Candidat	Nombre de suffrages obtenus
Bertrand AFFILE	67
Jean-Claude LEMASSON	2

Monsieur Bertrand AFFILE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés il est donc déclaré élu 2^{ème} Vice-Président de la communauté urbaine de Nantes.

Mme la Présidente : « Chers collègues, nous allons passer maintenant à l'élection des 18 autres Vice-Présidents. La liste que nous proposons va s'afficher. Je vais vous en donner lecture.

Troisième Vice-Président : M. Pascal Bolo.

Quatrième Vice-Président : M. Gérard Allard.

Cinquième Vice-Président : M. Jean-Pierre Fougerat.

Sixième Vice-Présidente : Mme Michèle Gressus.

Septième Vice-Président : M. Christian Couturier.

Huitième Vice-Président : M. Jacques Garreau.

Neuvième Vice-Président : M. Pascal Pras.

Dixième Vice-Président : M. Jean-Claude Lemasson.

Onzième Vice-Présidente : Mme Claudine Chevallereau.

Douzième Vice-Président : M. Jacques Gillaizeau.

Treizième Vice-Président : M. Alain Robert.

Quatorzième Vice-Présidente : Mme Pascale Chiron.

Quinzième Vice-Présidente : Mme Karine Daniel.

Seizième Vice-Présidente : Mme Élisabeth Lefranc.

Dix-septième Vice-Présidente : Mme Mahel Coppey.

Dix-huitième Vice-Présidente : Mme Julie Laernoës.

Dix-neuvième Vice-Présidente : Mme Marie-Hélène Nédélec.

Vingtième Vice-Présidente : Mme Mireille Pernot.

Y a-t-il une autre liste de déposée ? Non. Je vous propose que nous passions au vote des 18 Vice-Présidents et des membres du Bureau à suivre. Je vais laisser le premier Vice-Président vous indiquer les modalités de vote. »

F. Roussel : « Mes chers collègues, 44 urnes ont été posées sur votre droite. Je vais vous demander de vous munir de l'ensemble des bulletins de vote qui concernent à la fois les Vice-Présidents et les membres du Bureau. Je vais vous appeler un par un pour procéder au vote.

J'appelle tout d'abord Johanna Rolland, et ensuite Bertrand Affilé. J'appelle ensuite Aymeric Seassau. J'appelle ensuite Robin Salecroix et Xavier Fournier. J'appelle ensuite Élisabeth Lefranc. Vous émargerez à la fin du vote. Serge David maintenant, s'il vous plaît. François Fédini. Céline Cardin.

Nous vous demanderons de bien plier les bulletins, merci. Vous pouvez préparer cette séance de pliage si vous le souhaitez. Ensuite, Jean-Pierre Fougerat. Dominique Le Berre. François Vouzellaud. Véronique Dubettier-Grenier. Laure Beslier. Sandra Impériale. Dominique Duclos. Michèle Gressus. Jacques Garreau. Alain Vey. Jeanne Sotter. Ali Rebouh. Catherine Choquet. Stéphane Junique. Catherine Piau. André Sobczak. Karine Daniel. Jean-Paul Huard. Marie-Annick Benâtre. Alain Robert. Pascale Chiron. Pascal Bolo. Pierre Hay. Claudine Chevallereau. Julie Laernoës. Fabienne Padovani. Benoît Blineau. David Martineau. Francky Trichet. Christine Meyer. Cécile Bir. Aïcha Bassal. Mounir Belhamiti. Catherine Touchefeu. Pierre-Emmanuel Marais. Hervé Grelard. J'appelle Stéphanie Houël. Marc Reneaume est en train de voter. J'appelle Laurence Garnier. J'appelle Benjamin Mauduit. Mahel Coppey. Jean-Jacques Moreau. Myriam Naël. Ronan Dantec. Ghislaine Rodriguez. Gilles Nicolas. Nathalie Blin. Pierre-Yves Le Brun. Thomas Quéro. Didier Quéraud. Mireille Pernot. Éric Buquen. Charlotte Prévot. Gérard Allard. Erwan Huchet. Louis-Charles Ramin, apparemment, est absent. Monique Maisonneuve. Joseph Parpaillon qui a le pouvoir de Louis-Charles Ramin. Julien Bainvel. Anne-Sophie Guerra. Guillaume Richard. Rozenn Hamel. Blandine Krysmann. Lydie Lutun. Jean-Guy Alix. Jacques Gillaizeau. Pascal Pras. Matthieu Annereau. Magali Leské. Marc Denis. Sandrine Duport-Fleurimont. Jocelyn Bureau. Marie-Hélène Nédélec. Jean-Claude Lemasson. Benjamin Morival. Philippe Seillier. Hugues Hiernard. Michèle Le Ster. Rodolphe Amailland. Serge Mounier. Christian Couturier. Marie-Cécile Gessant. Michel Caillaud. Philippe Rioux. Isabelle Mérand. Et Joël Guerriau.

Merci de reprendre votre place et d'inviter notamment les conseillers communautaires qui doivent être à l'extérieur de la salle à nous rejoindre. »

★ ★

★

Mme la Présidente : « Je vous propose que nous redémarrions comme prévu notre séance. Nous allons démarrer par la lecture des résultats des différents votes, puisque les dépouillements sont terminés. »

Election du 3^{ème} Vice-Président

S'est porté candidat : Pascal BOLO

Résultats du 1^{er} tour de scrutin

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 97
- Nombre de bulletins blancs ou nuls en application de l'article 66 du Code électoral : 32
- Nombre de suffrages exprimés : 65

Majorité absolue : 33

Candidat	Nombre de suffrages obtenus
Pascal BOLO	65

Monsieur Pascal BOLO ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés il est donc déclaré élu 3^{ème} Vice-Président de la communauté urbaine de Nantes.

Election du 4^{ème} Vice-Président

S'est porté candidat : Gérard ALLARD

Résultats du 1^{er} tour de scrutin

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 97
- Nombre de bulletins blancs ou nuls en application de l'article 66 du Code électoral : 30
- Nombre de suffrages exprimés : 67

Majorité absolue : 34

Candidat	Nombre de suffrages obtenus
Gérard ALLARD	67

Monsieur Gérard ALLARD ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés il est donc déclaré élu 4^{ème} Vice-Président de la communauté urbaine de Nantes.

Election du 5^{ème} Vice-Président

S'est porté candidat : Jean-Pierre FOUGERAT

Résultats du 1^{er} tour de scrutin

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 97
- Nombre de bulletins blancs ou nuls en application de l'article 66 du Code électoral : 32
- Nombre de suffrages exprimés : 65

Majorité absolue : 33

Candidat	Nombre de suffrages obtenus
Jean-Pierre FOUGERAT	65

Monsieur Jean-Pierre FOUGERAT ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés il est donc déclaré élu 5^{ème} Vice-Président de la communauté urbaine de Nantes.

Election du 6^{ème} Vice-Président

S'est porté candidat : Michèle GRESSUS

Résultats du 1^{er} tour de scrutin

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 97

- Nombre de bulletins blancs ou nuls en application de l'article 66 du Code électoral : 30

- Nombre de suffrages exprimés : 67

Majorité absolue : 34

Candidat	Nombre de suffrages obtenus
Michèle GRESSUS	67

Madame Michèle GRESSUS ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés il est donc déclaré élu 6^{ème} Vice-Président de la communauté urbaine de Nantes.

Election du 7^{ème} Vice-Président

S'est porté candidat : Christian COUTURIER

Résultats du 1^{er} tour de scrutin

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 97

- Nombre de bulletins blancs ou nuls en application de l'article 66 du Code électoral : 31

- Nombre de suffrages exprimés : 66

Majorité absolue : 34

Candidat	Nombre de suffrages obtenus
Christian COUTURIER	66

Monsieur Christian COUTURIER ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés il est donc déclaré élu 7^{ème} Vice-Président de la communauté urbaine de Nantes.

Election du 8^{ème} Vice-Président

S'est porté candidat : Jacques GARREAU

Résultats du 1^{er} tour de scrutin

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 97
- Nombre de bulletins blancs ou nuls en application de l'article 66 du Code électoral : 30
- Nombre de suffrages exprimés : 67

Majorité absolue : 34

Candidat	Nombre de suffrages obtenus
Jacques GARREAU	67

Monsieur Jacques GARREAU ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés il est donc déclaré élu 8^{ème} Vice-Président de la communauté urbaine de Nantes.

Election du 9^{ème} Vice-Président

S'est portée candidat : Pascal PRAS

Résultats du 1^{er} tour de scrutin

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 97
- Nombre de bulletins blancs ou nuls en application de l'article 66 du Code électoral : 30
- Nombre de suffrages exprimés : 67

Majorité absolue : 34

Candidat	Nombre de suffrages obtenus
Pascal PRAS	67

Monsieur Pascal PRAS ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés il est donc déclaré élu 9^{ème} Vice-Président de la communauté urbaine de Nantes.

Election du 10^{ème} Vice-Président

S'est porté candidat : Jean-Claude LEMASSON

Résultats du 1^{er} tour de scrutin

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 97
- Nombre de bulletins blancs ou nuls en application de l'article 66 du Code électoral : 28
- Nombre de suffrages exprimés : 69

Majorité absolue : 35

Candidat	Nombre de suffrages obtenus
Jean-Claude LEMASSON	69

Monsieur Jean-Claude LEMASSON ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés il est donc déclaré élu 10^{ème} Vice-Président de la communauté urbaine de Nantes.

Election du 11^{ème} Vice-Président

S'est porté candidat : Claudine CHEVALLEREAU

Résultats du 1^{er} tour de scrutin

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 97
- Nombre de bulletins blancs ou nuls en application de l'article 66 du Code électoral : 31
- Nombre de suffrages exprimés : 66

Majorité absolue : 34

Candidat	Nombre de suffrages obtenus
Claudine CHEVALLEREAU	66

Madame Claudine CHEVALLEREAU ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés il est donc déclaré élu 11^{ème} Vice-Président de la communauté urbaine de Nantes.

Election du 12^{ème} Vice-Président

S'est porté candidat : Jacques GILLAIZEAU

Résultats du 1^{er} tour de scrutin

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 97
- Nombre de bulletins blancs ou nuls en application de l'article 66 du Code électoral : 30
- Nombre de suffrages exprimés : 67

Majorité absolue : 34

Candidat	Nombre de suffrages obtenus
Jacques GILLAIZEAU	67

Monsieur Jacques GILLAIZEAU ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés il est donc déclaré élu 12^{ème} Vice-Président de la communauté urbaine de Nantes.

Election du 13^{ème} Vice-Président

S'est portée candidat : Alain ROBERT

Résultats du 1^{er} tour de scrutin

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 97
- Nombre de bulletins blancs ou nuls en application de l'article 66 du Code électoral : 30
- Nombre de suffrages exprimés : 67

Majorité absolue : 34

Candidate	Nombre de suffrages obtenus
Alain ROBERT	67

Monsieur Alain ROBERT ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés il est donc déclaré élu 13^{ème} Vice-Président de la communauté urbaine de Nantes.

Election du 14^{ème} Vice-Président

S'est porté candidat : Pascale CHIRON

Résultats du 1^{er} tour de scrutin

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 97
- Nombre de bulletins blancs ou nuls en application de l'article 66 du Code électoral : 34
- Nombre de suffrages exprimés : 63

Majorité absolue : 32

Candidat	Nombre de suffrages obtenus
Pascale CHIRON	63

Madame Pascale CHIRON ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés il est donc déclaré élu 14^{ème} Vice-Président de la communauté urbaine de Nantes.

Election du 15^{ème} Vice-Président

S'est porté candidat : Karine DANIEL

Résultats du 1^{er} tour de scrutin

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 97
- Nombre de bulletins blancs ou nuls en application de l'article 66 du Code électoral : 30
- Nombre de suffrages exprimés : 67

Majorité absolue : 34

Candidat	Nombre de suffrages obtenus
Karine DANIEL	67

Madame Karine DANIEL ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés il est donc déclaré élu 15^{ème} Vice-Président de la communauté urbaine de Nantes.

Election du 16^{ème} Vice-Président

S'est portée candidat : Elisabeth LEFRANC

Résultats du 1^{er} tour de scrutin

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 97
- Nombre de bulletins blancs ou nuls en application de l'article 66 du Code électoral : 31
- Nombre de suffrages exprimés : 66

Majorité absolue : 34

Candidat	Nombre de suffrages obtenus
Elisabeth LEFRANC	66

Madame Elisabeth LEFRANC ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés il est donc déclaré élu 16^{ème} Vice-Président de la communauté urbaine de Nantes.

Election du 17^{ème} Vice-Président

S'est porté candidat : Mahel COPPEY

Résultats du 1^{er} tour de scrutin

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 97
- Nombre de bulletins blancs ou nuls en application de l'article 66 du Code électoral : 34
- Nombre de suffrages exprimés : 63

Majorité absolue : 32

Candidat	Nombre de suffrages obtenus
Mahel COPPEY	63

Madame Mahel COPPEY ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés il est donc déclaré élu 17^{ème} Vice-Président de la communauté urbaine de Nantes.

Election du 18^{ème} Vice-Président

S'est porté candidat : Julie LAERNOES

Résultats du 1^{er} tour de scrutin

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 97
- Nombre de bulletins blancs ou nuls en application de l'article 66 du Code électoral : 34
- Nombre de suffrages exprimés : 63

Majorité absolue : 32

Candidat	Nombre de suffrages obtenus
Julie LAERNOES	63

Madame Julie LAERNOES ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés il est donc déclaré élu 18^{ème} Vice-Président de la communauté urbaine de Nantes.

Election du 19^{ème} Vice-Président

S'est portée candidat : Marie-Hélène NEDELEC

Résultats du 1^{er} tour de scrutin

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 97
- Nombre de bulletins blancs ou nuls en application de l'article 66 du Code électoral : 30
- Nombre de suffrages exprimés : 67

Majorité absolue : 34

Candidat	Nombre de suffrages obtenus
Marie-Hélène NEDELEC	67

Madame Marie-Hélène NEDELEC ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés il est donc déclaré élu 19^{ème} Vice-Président de la communauté urbaine de Nantes.

Election du 20^{ème} Vice-Président

S'est porté candidat : Mireille PERNOT

Résultats du 1^{er} tour de scrutin

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 96

- Nombre de bulletins blancs ou nuls en application de l'article 66 du Code électoral : 31

- Nombre de suffrages exprimés : 65

Majorité absolue : 33

Candidat	Nombre de suffrages obtenus
Mireille PERNOT	65

Madame Mireille PERNOT ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés il est donc déclaré élu 20^{ème} Vice-Président de la communauté urbaine de Nantes.

Election du 1er membre du Bureau

S'est porté candidat : Pierre HAY

Résultats du 1^{er} tour de scrutin

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 96

Nombre de bulletins blancs ou nuls en application de l'article 66 du Code électoral : 29

Nombre de suffrages exprimés : 67

Majorité absolue : 34

Candidat	Nombre de suffrages obtenus
Pierre HAY	66
Michel CAILLAUD	1

Monsieur Pierre HAY ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés il est donc déclaré élu membre du Bureau de la communauté urbaine de Nantes.

Election du 2ème membre du Bureau

S'est porté candidat : Serge DAVID

Résultats du 1^{er} tour de scrutin

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 94

Nombre de bulletins blancs ou nuls en application de l'article 66 du Code électoral : 34

Nombre de suffrages exprimés : 60

Majorité absolue : 31

Candidat	Nombre de suffrages obtenus
Serge DAVID	60

Monsieur Serge DAVID ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés il est donc déclaré élu membre du Bureau de la communauté urbaine de Nantes.

Election du 3ème membre du Bureau

S'est porté candidat : Laure BESLIER

Résultats du 1^{er} tour de scrutin

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 96

Nombre de bulletins blancs ou nuls en application de l'article 66 du Code électoral : 30

Nombre de suffrages exprimés : 66

Majorité absolue : 34

Candidat	Nombre de suffrages obtenus
Laure BESLIER	66

Madame Laure BESLIER ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés il est donc déclaré élu membre du Bureau de la communauté urbaine de Nantes.

Election du 4ème membre du Bureau

S'est porté candidat : Joël GUERRIAU

Résultats du 1^{er} tour de scrutin

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 95

Nombre de bulletins blancs ou nuls en application de l'article 66 du Code électoral : 4

Nombre de suffrages exprimés : 91

Majorité absolue : 46

Candidat	Nombre de suffrages obtenus
Joël GUERRIAU	91

Monsieur Joël GUERRIAU ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés il est donc déclaré élu membre du Bureau de la communauté urbaine de Nantes.

Election du 5ème membre du Bureau

S'est porté candidat : Joseph PARPAILLON

Résultats du 1^{er} tour de scrutin

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 96

Nombre de bulletins blancs ou nuls en application de l'article 66 du Code électoral : 5

Nombre de suffrages exprimés : 91

Majorité absolue : 46

Candidats	Nombre de suffrages obtenus
Joseph PARPAILLON	91

Monsieur Joseph PARPAILLON ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés il est donc déclaré élu membre du Bureau de la communauté urbaine de Nantes.

Election du 6ème membre du Bureau

S'est porté candidat : Rodolphe AMAILLAND

Résultats du 1^{er} tour de scrutin

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 96

Nombre de bulletins blancs ou nuls en application de l'article 66 du Code électoral : 6

Nombre de suffrages exprimés : 90

Majorité absolue : 46

Candidat	Nombre de suffrages obtenus
Rodolphe AMAILLAND	89
Pascale CHIRON	1

Monsieur Rodolphe AMAILLAND ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés il est donc déclaré élu membre du Bureau de la communauté urbaine de Nantes.

Election du 7ème membre du Bureau

S'est porté candidat : Véronique DUBETTIER-GRENIER

Résultats du 1^{er} tour de scrutin

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 96

Nombre de bulletins blancs ou nuls en application de l'article 66 du Code électoral : 2

Nombre de suffrages exprimés : 94

Majorité absolue : 48

Candidate	Nombre de suffrages obtenus
Véronique DUBETTIER-GRENIER	94

Madame Véronique DUBETTIER-GRENIER ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés il est donc déclaré élu membre du Bureau de la communauté urbaine de Nantes.

Election du 8ème membre du Bureau

S'est porté candidat : Jean-Guy ALIX

Résultats du 1^{er} tour de scrutin

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 95

Nombre de bulletins blancs ou nuls en application de l'article 66 du Code électoral : 5

Nombre de suffrages exprimés : 90

Majorité absolue : 46

Candidat	Nombre de suffrages obtenus
Jean-Guy ALIX	90

Monsieur Jean-Guy ALIX ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés il est donc déclaré élu membre du Bureau de la communauté urbaine de Nantes.

Election du 9ème membre du Bureau

S'est porté candidat : Alain VEY

Résultats du 1^{er} tour de scrutin

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 95

Nombre de bulletins blancs ou nuls en application de l'article 66 du Code électoral : 4

Nombre de suffrages exprimés : 91

Majorité absolue : 46

Candidate	Nombre de suffrages obtenus
Alain VEY	91

Monsieur Alain VEY ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés il est donc déclaré élu membre du Bureau de la communauté urbaine de Nantes.

Election du 10ème membre du Bureau

S'est porté candidat : Serge MOUNIER

Résultats du 1^{er} tour de scrutin

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 95

Nombre de bulletins blancs ou nuls en application de l'article 66 du Code électoral : 3

Nombre de suffrages exprimés : 92

Majorité absolue : 47

Candidat	Nombre de suffrages obtenus
Serge MOUNIER	92

Monsieur Serge MOUNIER ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés il est donc déclaré élu membre du Bureau de la communauté urbaine de Nantes.

Election du 11ème membre du Bureau

S'est porté candidat : Marie-Cécile GESSANT

Résultats du 1^{er} tour de scrutin

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 95

Nombre de bulletins blancs ou nuls en application de l'article 66 du Code électoral : 3

Nombre de suffrages exprimés : 92

Majorité absolue : 47

Candidat	Nombre de suffrages obtenus
Marie-Cécile GESSANT	91
Serge DAVID	1

Madame Marie-Cécile GESSANT ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés il est donc déclaré élu membre du Bureau de la communauté urbaine de Nantes.

Election du 12ème membre du Bureau

S'est porté candidat : Benjamin MORIVAL

Résultats du 1^{er} tour de scrutin

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 96

Nombre de bulletins blancs ou nuls en application de l'article 66 du Code électoral : 2

Nombre de suffrages exprimés : 94

Majorité absolue : 48

Candidat	Nombre de suffrages obtenus
Benjamin MORIVAL	94

Monsieur Benjamin MORIVAL ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés il est donc déclaré élu membre du Bureau de la communauté urbaine de Nantes.

Election du 13ème membre du Bureau

S'est porté candidat : Gilles NICOLAS

Résultats du 1^{er} tour de scrutin

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 96

Nombre de bulletins blancs ou nuls en application de l'article 66 du Code électoral : 28

Nombre de suffrages exprimés : 68

Majorité absolue : 35

Candidat	Nombre de suffrages obtenus
Gilles NICOLAS	66
Benjamin MORIVAL	1
Philippe RIOUX	1

Monsieur Gilles NICOLAS ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés il est donc déclaré élu membre du Bureau de la communauté urbaine de Nantes.

Election du 14ème membre du Bureau

S'est porté candidat : Myriam NAEL

Résultats du 1^{er} tour de scrutin

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 96

Nombre de bulletins blancs ou nuls en application de l'article 66 du Code électoral : 30

Nombre de suffrages exprimés : 66

Majorité absolue : 34

Candidat	Nombre de suffrages obtenus
Myriam NAEL	66

Madame Myriam NAEL ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés il est donc déclaré élu membre du Bureau de la communauté urbaine de Nantes.

Election du 15ème membre du Bureau

S'est porté candidat : Jeanne SOTTER

Résultats du 1^{er} tour de scrutin

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 96

Nombre de bulletins blancs ou nuls en application de l'article 66 du Code électoral : 30

Nombre de suffrages exprimés : 66

Majorité absolue : 34

Candidat	Nombre de suffrages obtenus
Jeanne SOTTER	66

Madame Jeanne SOTTER ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés il est donc déclaré élu membre du Bureau de la communauté urbaine de Nantes.

Election du 16ème membre du Bureau

S'est porté candidat : Jocelyn BUREAU

Résultats du 1^{er} tour de scrutin

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 96

Nombre de bulletins blancs ou nuls en application de l'article 66 du Code électoral : 29

Nombre de suffrages exprimés : 67

Majorité absolue : 34

Candidat	Nombre de suffrages obtenus
Jocelyn BUREAU	67

Monsieur Jocelyn BUREAU ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés il est donc déclaré élu membre du Bureau de la communauté urbaine de Nantes.

Election du 17ème membre du Bureau

S'est porté candidat : Sandrine DUPORT-FLEURIMONT

Résultats du 1^{er} tour de scrutin

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 96

Nombre de bulletins blancs ou nuls en application de l'article 66 du Code électoral : 31

Nombre de suffrages exprimés : 65

Majorité absolue : 33

Candidat	Nombre de suffrages obtenus
Sandrine DUPORT-FLEURIMONT	65

Sandrine DUPORT-FLEURIMONT ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés il est donc déclaré élu membre du Bureau de la communauté urbaine de Nantes.

Election du 18ème membre du Bureau

S'est porté candidat : Charlotte PREVOT

Résultats du 1^{er} tour de scrutin

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 96

Nombre de bulletins blancs ou nuls en application de l'article 66 du Code électoral : 30

Nombre de suffrages exprimés : 66

Majorité absolue : 34

Candidat	Nombre de suffrages obtenus
Charlotte PREVOT	66

Madame Charlotte PREVOT ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés il est donc déclaré élu membre du Bureau de la communauté urbaine de Nantes.

Election du 19ème membre du Bureau

S'est porté candidat : Eric BUQUEN

Résultats du 1^{er} tour de scrutin

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 96

Nombre de bulletins blancs ou nuls en application de l'article 66 du Code électoral : 31

Nombre de suffrages exprimés : 65

Majorité absolue : 33

Candidat	Nombre de suffrages obtenus
Eric BUQUEN	65

Monsieur Eric BUQUEN ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés il est donc déclaré élu membre du Bureau de la communauté urbaine de Nantes.

Election du 20ème membre du Bureau

S'est porté candidat : Philippe RIOUX

Résultats du 1^{er} tour de scrutin

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 96

Nombre de bulletins blancs ou nuls en application de l'article 66 du Code électoral : 3

Nombre de suffrages exprimés : 93

Majorité absolue : 47

Candidat	Nombre de suffrages obtenus
Philippe RIOUX	93

Monsieur Philippe RIOUX ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés il est donc déclaré élu membre du Bureau de la communauté urbaine de Nantes.

Election du 21ème membre du Bureau

S'est porté candidat : Monique MAISONNEUVE

Résultats du 1^{er} tour de scrutin

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 97

Nombre de bulletins blancs ou nuls en application de l'article 66 du Code électoral : 3

Nombre de suffrages exprimés : 94

Majorité absolue : 48

Candidat	Nombre de suffrages obtenus
Monique MAISONNEUVE	94

Madame Monique MAISONNEUVE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés il est donc déclaré élu membre du Bureau de la communauté urbaine de Nantes.

Election du 22ème membre du Bureau

S'est porté candidat : Michèle LE STER

Résultats du 1^{er} tour de scrutin

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 97

Nombre de bulletins blancs ou nuls en application de l'article 66 du Code électoral : 3

Nombre de suffrages exprimés : 94

Majorité absolue : 48

Candidat	Nombre de suffrages obtenus
Michèle LE STER	94

Madame Michèle LE STER ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés il est donc déclaré élu membre du Bureau de la communauté urbaine de Nantes.

Election du 23ème membre du Bureau

S'est porté candidat : François VOUZELLAUD

Résultats du 1^{er} tour de scrutin

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 96

Nombre de bulletins blancs ou nuls en application de l'article 66 du Code électoral : 2

Nombre de suffrages exprimés : 94

Majorité absolue : 48

Candidat	Nombre de suffrages obtenus
François VOUZELLAUD	94

Monsieur François VOUZELLAUD ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés il est donc déclaré élu membre du Bureau de la communauté urbaine de Nantes.

Election du 24ème membre du Bureau

S'est porté candidat : Céline CARDIN

Résultats du 1^{er} tour de scrutin

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 94

Nombre de bulletins blancs ou nuls en application de l'article 66 du Code électoral : 29

Nombre de suffrages exprimés : 65

Majorité absolue : 33

Candidat	Nombre de suffrages obtenus
Céline CARDIN	65

Madame Céline CARDIN ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés il est donc déclaré élu membre du Bureau de la communauté urbaine de Nantes.

Election du 25ème membre du Bureau

S'est porté candidat : Dominique DUCLOS

Résultats du 1^{er} tour de scrutin

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 95

Nombre de bulletins blancs ou nuls en application de l'article 66 du Code électoral : 30

Nombre de suffrages exprimés : 65

Majorité absolue : 33

Candidat	Nombre de suffrages obtenus
Dominique DUCLOS	65

Monsieur Dominique DUCLOS ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés il est donc déclaré élu membre du Bureau de la communauté urbaine de Nantes.

Election du 26ème membre du Bureau

S'est porté candidat : Dominique LE BERRE

Résultats du 1^{er} tour de scrutin

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 95

Nombre de bulletins blancs ou nuls en application de l'article 66 du Code électoral : 30

Nombre de suffrages exprimés : 65

Majorité absolue : 33

Candidat	Nombre de suffrages obtenus
Dominique LE BERRE	65

Madame Dominique LE BERRE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés il est donc déclaré élu membre du Bureau de la communauté urbaine de Nantes.

Mme la Présidente : « Je voudrais, puisque la lecture des votes est achevée, en profiter pour remercier en notre nom à tous, si vous en êtes d'accord, Mme Patricia Dufour et ses équipes qui ont beaucoup travaillé pour réaliser ce scrutin complexe et long. Un grand merci à vous et vos équipes. M. Junique a demandé la parole. »

M. Junique : « Mme la Présidente, mes chers collègues,
Je vais faire court. Je souhaitais bien entendu saluer et féliciter l'ensemble de nos collègues qui viennent d'être élus. Mais comme ce matin Mme Gessant nous a donné un certain nombre de principes qu'elle souhaitait voir apparaître dans le cadre de ce mandat, je ne peux que constater qu'entre les paroles et les actes il y a une grande différence : entre le discours que la minorité nous a exprimé ce matin et la manière dont ils ont voté dans le cadre de cet exécutif. Je ne peux que regretter, alors que la majorité a apporté l'essentiel de ses voix à des membres qui n'appartiennent pas à notre majorité pour participer à la vie de notre Métropole, que certaines sensibilités de la droite de notre Métropole n'aient pas fait la même chose.
Mais bon, l'esprit républicain me semble aussi important à Nantes que dans nos communes. Je ne doute pas que dans les six ans qui viennent, tout cela s'améliore. »

Direction Générale du Secrétariat Général

05 - DELEGATIONS DU CONSEIL AU BUREAU ET AUX PRESIDENT ET VICE-PRESIDENTS

EXPOSE

Conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Bureau, le Président, et les Vice-présidents ayant reçu délégation peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions du Conseil communautaire à l'exception :

- 1° Du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;
- 2° De l'approbation du compte administratif ;
- 3° Des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure de la chambre régionale des comptes ;
- 4° Des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale ;
- 5° De l'adhésion de l'établissement à un établissement public ;
- 6° De la délégation de la gestion d'un service public ;
- 7° Des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville.

Il est rappelé qu'à l'occasion de la réunion de chaque Conseil communautaire, il sera rendu compte des délibérations prises par le Bureau et des décisions du Président et des Vice-présidents prises en application des présentes délégations.

Mme la Présidente : « La liste de ces délégations, pour la meilleure information de chacun, est sensiblement la même que lors du mandat précédent. Quelques modifications ont néanmoins été apportées (pour l'essentiel dans le champ de la commande publique), avec l'objectif de soumettre au Conseil communautaire des marchés qui étaient auparavant délégués, notamment en abaissant un seuil fréquemment utilisé de 5 millions à 2,5 millions. Cela concerne des marchés de travaux ainsi que des marchés de fournitures et de services.

Dans les autres champs de délégation, vous verrez à la lecture attentive de la délibération que les modifications sont mineures. Il s'agit de précisions rédactionnelles en vue de faciliter autant que possible la compréhension, de suppressions de dispositions qui préexistaient et qui au fur et à mesure des évolutions sont devenues obsolètes, enfin de l'intégration de dispositions introduites par d'autres délibérations spécifiques pour avoir un document unique de référence.

Je vous propose de mettre aux voix cette délibération. M. Guerriau ? »

M. Guerriau : « Merci, Mme la Présidente, de me donner la parole. Je voudrais intervenir sur cette délibération puisque depuis plusieurs années, nous assistons à un élargissement des délégations du Conseil au Bureau. Les délégations du Président et aux Vice-Présidents, accordées dans l'urgence les 10 février et 16 avril 2012, qui devaient être provisoires, ont été pérennisées en juillet 2012. Ainsi, petit à petit, le Conseil a donné au Président un pouvoir élargi, contraire aux pratiques démocratiques qui doivent prévaloir dans une assemblée intercommunale. Le pouvoir (et même le devoir de contrôle) des élus se trouve confisqué. La Présidente et les Vice-Présidents peuvent engager des sommes inférieures à 207 000 euros, et parfois sans limites lorsqu'il s'agit de nouveaux marchés suite à des défaillances d'entreprises.

Ce que nous constatons est que d'une part vous excluez les élus de la minorité de l'exécutif ; d'autre part, vous écarterez du débat démocratique trop de décisions sans aucune justification argumentée. Enfin, à l'instant nous venons de découvrir que la Présidente et les neuf premiers Vice-Présidents sont membres du Parti socialiste dont le premier Vice-Président est le secrétaire départemental du Parti socialiste. Excusez-moi mais après votre introduction et vos propos qui vont dans le sens d'une gouvernance renouvelée et transparente, nous restons quand même très interrogatifs sur les premiers actes de cette nouvelle gouvernance. C'est pour ces raisons que nous n'approuvons pas cette délibération. Merci, Mme la Présidente. »

Mme la Présidente : « J'apporterai quelques éléments de réponse, M. Guerriau, avant de mettre la délibération au vote. D'abord, je réprécise (puisque c'est l'objet d'une des évolutions de cette délibération) que contrairement à ce que vous venez d'indiquer, puisque vous dites que de plus en plus de choses ne passent pas en Conseil communautaire, c'est l'inverse que nous vous proposons dans l'inflexion qui est contenue dans cette délibération. Je le redis, la modification essentielle apportée par rapport au précédent mandat est que dans le champ de la commande publique, nous avons pour objectif de soumettre au Conseil des marchés qui auparavant étaient délégués, notamment en abaissant le seuil fréquemment utilisé de 5 millions à 2,5 millions. Je me permets de le souligner puisque c'est exactement l'inverse de ce que vous venez d'indiquer.

Quant à votre remarque selon laquelle j'ai fait le choix d'exclure les membres de la minorité de l'exécutif, je rappelle que ce n'est pas de cette manière-là que les choses se sont passées puisque quand nous nous sommes vus lundi soir, je vous ai proposé d'exercer une Vice-Présidence, à une condition simple qui est une règle basique du fonctionnement démocratique, à savoir l'engagement à voter le budget. J'ai d'ailleurs noté avec grande attention et grand intérêt qu'un certain nombre des Maires de votre sensibilité qui étaient autour de la table semblaient partager ce raisonnement politique qui me semble un raisonnement de base quand on veut respecter la clarté du vote démocratique qui s'est exprimé.

Je vous propose de mettre aux voix la délibération et que nous votions avec les boîtiers. »

**LE CONSEIL DELIBERE ET,
APRES VOTE ELECTRONIQUE, PAR 66 VOIX POUR, 2 CONTRE ET 28 ABSTENTIONS,**

I – DELEGATIONS DU CONSEIL AU BUREAU

- 1 Décide en application de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales de déléguer au Bureau les attributions suivantes, qu'elles soient exercées directement ou par l'intermédiaire d'un mandataire

CONVENTIONS

- 1.1 Prendre toute décision concernant la passation, la signature, l'exécution, la résiliation de toute convention et avenant(s), dont les engagements financiers globaux à la charge de Nantes Métropole sont supérieurs à 90 000 € HT et inférieurs ou égaux à 300 000 € HT (y compris avenant(s) faisant franchir le seuil de 300 000 € HT).

Sont exclues les conventions de délégation de service public et leur(s) avenant(s), les conventions visées aux articles 1.15, 1.18 de la présente délégation et les conventions conclues dans le cadre des délégations consenties aux Président et Vice-Présidents.

- 1.2 Prendre toute décision de passation d'avenant aux conventions, conclues dans le cadre des délégations consenties aux Président et Vice-présidents ayant pour effet de faire franchir le seuil de 90 000 € HT, sans pour autant dépasser celui de 300 000 € HT.

ACQUISITIONS – CESSIONS - ALIGNEMENT

- 1.3 Réaliser toute acquisition immobilière dont le montant, ou sa valeur vénale lorsqu'elle se fait à titre gratuit ou à l'euro symbolique, est supérieur à 75 000 € HT et inférieur ou égal à 5 M€ HT, hors frais d'acte et de procédure, et approuver les conditions de rémunération y afférentes.
- 1.4 Fixer les indemnités allouées dans le cadre des acquisitions visées à l'article 1.3.
- 1.5 Réaliser toute cession immobilière ou tout apport en nature dont le montant, ou sa valeur vénale lorsqu'elle se fait à titre gratuit ou à l'euro symbolique, est supérieur à 75 000 € HT et inférieur ou égal à 5 M€ HT, hors frais d'acte et de procédure, et approuver les conditions de rémunération y afférentes.
- 1.6 Transférer d'office dans le domaine public les voies privées ouvertes à la circulation publique dans des ensembles d'habitation, dans les conditions prévues à l'article L 318-3 du Code de l'Urbanisme.
- 1.7 Prendre toute décision concernant la passation, la signature et l'exécution de toute convention, conclue dans le cadre des autorisations prévues au Code de l'Urbanisme, prévoyant la rétrocession des voies et espaces communs.
- 1.8 Approuver les plans d'alignement après enquête publique.
- 1.9 Autoriser les transferts de gestion prévus au Code Général de la Propriété des Personnes Publiques entre une personne publique et Nantes Métropole et autoriser la signature des conventions correspondantes.

BAUX

- 1.10 Conclure ou résilier tous baux à construction et emphytéotiques et leur(s) avenant(s) à l'exception de ceux non détachables des conventions de délégation de service public.
- 1.11 Conclure en qualité de bailleur ou de preneur, toute promesse de bail, tout bail, toute convention d'occupation, de mise à disposition du domaine public ou du domaine privé et l'(les) avenant(s) correspondant(s) dont le montant annuel des loyers et charges ou des redevances est supérieur à 200 000 € HT et, approuver les conditions de rémunération des intermédiaires.

FINANCES

- 1.12 Conclure toutes conventions ayant pour objet de garantir les emprunts souscrits par un tiers.
- 1.13 Accorder après enquête et justifications, toute remise gracieuse de dette sur des créances de Nantes Métropole, autre que celle déléguée aux Président et Vice-présidents.
- 1.14 Admettre en non valeur ou émettre un avis sur l'admission en non valeur des sommes irrécouvrables.
- 1.15 Attribuer sous réserve du vote préalable des crédits correspondant au budget, les subventions aux tiers d'un montant annuel (année civile) inférieur ou égal à 300 000 € par bénéficiaire, à l'exception des acomptes et à l'exclusion des subventions accordées dans le cadre des délégations du Conseil au Président ; autoriser la conclusion et la signature des conventions de versement correspondantes et des avenants s'y rapportant.

ENQUETES PUBLIQUES

- 1.16 Solliciter l'ouverture d'enquêtes publiques et/ou parcellaires dès lors qu'elles ne relèvent pas de la compétence du Président en vertu d'un texte particulier, approuver le cas échéant les dossiers d'enquêtes correspondants.
- 1.17 Se prononcer par une déclaration de projet au sens de l'article L126-1 du Code de l'Environnement, sur l'intérêt général de travaux d'aménagements ou ouvrages, sauf lorsque celle-ci emporte mise en compatibilité du plan local d'urbanisme ; se prononcer sur une éventuelle prorogation de cette déclaration de projet.

HABITAT

- 1.18 Prendre toute décision
 - au nom de l'Etat en qualité de délégataire, pour agréer, financer, clôturer toute opération d'habitat social ou tout dispositif d'accès sociale,
 - au nom de Nantes Métropole pour financer toute opération d'habitat social ou tous travaux de réhabilitation de logements privés, parties communes, diagnostics,

d'un montant global par opération supérieur à 200 000 € HT,

et approuver simultanément la(les) convention(s) de versement correspondante(s) et leur(s) avenant(s) et autoriser sa (leur) signature sous réserve des délégations consenties aux Président et Vice-présidents.

DIVERS

- 1.19 Prendre toutes décisions relatives aux voyages d'études des élus communautaires, réalisés dans le cadre des articles L 5215-16 et L 2123-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- 1.20 Approuver les adaptations des circuits de transport scolaire, le règlement intérieur des transports scolaires et ses modifications.

OPERATIONS, MARCHES ET ACCORDS CADRES

Les délégations ci-dessous sont accordées sous réserve de l'inscription des crédits au budget.

- Lorsque les seuils utilisés correspondent à ceux fixés par décret, pris en référence aux directives européennes, ils seront automatiquement actualisés à la date d'entrée en vigueur de toute modification ultérieure.

- Le terme « stratégie d'achat » recouvre la détermination de l'allotissement, le choix du type de marché ou accord-cadre, la procédure ainsi que la forme de prix.

- En cas de groupement de commandes, seule la part de Nantes Métropole en tant que pouvoir adjudicateur ou entité adjudicatrice est prise en compte au regard des montants identifiés.

1.21 Fournitures et services :

1.21.1 Approuver pour toute procédure de consultation, déterminée conformément aux dispositions de l'article 27 du Code des Marchés Publics et relative à des fournitures et services récurrents, dont le montant total estimé est supérieur ou égal à 1 M€HT et inférieur à 2,5 M€ HT, sur toute la durée du (ou des) contrat(s), reconductions comprises :

- le lancement de la consultation
- la stratégie d'achat
- les demandes de subvention (le cas échéant)
- l'autorisation de signature des marchés ou accords-cadres

Les fournitures et services récurrents mettant en relation le titulaire du marché avec des usagers de manière physique ou par une facturation relèvent du paragraphe 1.21.2.

1.21.2 Approuver pour toute procédure de consultation, déterminée conformément aux dispositions de l'article 27 du Code des Marchés Publics et relative à des fournitures et services ponctuels ou des fournitures et services récurrents mettant en relation le titulaire avec les usagers soit de manière physique, soit par voie de facturation, dont le montant total estimé est supérieur ou égal à 207 000 €HT et inférieur à 2,5 M€ HT, sur toute la durée du (ou des) contrat(s), reconductions comprises :

- le lancement de la consultation
- la stratégie d'achat
- les demandes de subvention (le cas échéant)
- l'autorisation de signature des marchés ou accords-cadres correspondants

1.21.3 Approuver, jusqu'à la signature des marchés de fournitures et services concernés, tout ajustement d'un besoin, de la stratégie d'achat ou d'une estimation de dépenses pour les procédures visées aux points 1.21.1 et 1.21.2, dès lors que les conséquences financières sont supérieures à 5 % au regard de l'estimation initiale.

Si cet ajustement entraîne, pour le montant total estimé de la procédure, le dépassement du seuil de 2,5 M€ HT, les décisions à prendre relèvent de la compétence du Conseil.

1.21.4 Les dispositions prévues aux points 1.21.1, 1.21.2 et 1.21.3 s'appliquent dans les mêmes termes à toute procédure de fournitures et services passée en application de l'article 3 du Code des Marchés Publics.

1.22 Travaux :

1.22.1 Approuver, simultanément ou non, pour toute opération de travaux, traitée en maîtrise d'œuvre interne ou externe, dont l'enveloppe financière prévisionnelle est supérieure ou égale à 207 000 €HT et inférieure à 2,5 M€ HT :

- le programme et l'enveloppe financière prévisionnelle
- les demandes de subvention (le cas échéant)
- le lancement, le cas échéant, de la consultation de maîtrise d'œuvre dont le montant estimé des honoraires est supérieur ou égal à 207 000 €HT
- les études de projet
- le lancement des consultations de travaux
- l'attribution, le cas échéant, des marchés ou accords-cadres correspondants
- l'autorisation de leur signature

- 1.22.2 Approuver, simultanément ou non, pour toute opération de travaux d'entretien, de maintenance ou de rénovation dont l'enveloppe financière prévisionnelle est supérieure ou égale à 207 000 €HT et inférieure à 2,5 M€ HT :
- la description du besoin et l'enveloppe affectée aux travaux
 - les demandes de subvention (le cas échéant)
 - le lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre dont le montant estimé des honoraires est supérieur ou égal à 207 000 €HT
 - les études de projet
 - le lancement des consultations de travaux
 - l'attribution, le cas échéant, des marchés ou accords-cadres correspondants
 - l'autorisation de leur signature
- 1.22.3 Approuver jusqu'à la signature des marchés de travaux concernés, tout ajustement d'un programme ou d'un besoin, de la stratégie d'achat ou d'une enveloppe financière prévisionnelle d'une opération de travaux dès lors que les conséquences financières sont supérieures à 5 % au regard de l'enveloppe initiale.
Si cet ajustement entraîne, pour le montant total estimé de la procédure, le dépassement du seuil de 2,5 M€ HT, les décisions à prendre relèvent de la compétence du Conseil.
- 1.22.4 Les dispositions prévues aux points 1.22.1, 1.22.2 et 1.22.3 s'appliquent dans les mêmes termes à toute procédure liée à une opération de travaux passée en application de l'article 3 du Code des Marchés Publics.
- 1.23 Marchés subséquents à des accords-cadres :
- 1.23.1 Approuver, simultanément ou non, pour toute opération de travaux – hors travaux d'entretien, de maintenance, de rénovation - dont le montant total estimé est supérieur ou égal à 207 000 €HT et inférieur à 2,5 M€ HT relevant d'un accord-cadre de travaux :
- le programme et l'enveloppe financière prévisionnelle
 - les demandes de subvention (le cas échéant)
 - les études de projet
 - le lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre dont le montant estimé des honoraires est supérieur ou égal à 207 000 €HT
 - le lancement des consultations du (ou des) marché(s) subséquent(s)
 - leur attribution, le cas échéant
 - l'autorisation de signature des marchés subséquents
- 1.23.2 Approuver pour toute procédure de consultation de fournitures et services dont le montant total estimé est supérieur ou égal à 1 M€ HT et inférieur à 2,5 M€ HT sur toute la durée du (ou des) marché(s) subséquent(s), reconductions comprises et relevant d'un accord-cadre de fournitures et services :
- le lancement de la consultation de marchés subséquents
 - la stratégie d'achat
 - les demandes de subvention (le cas échéant)
 - l'attribution des marchés subséquents (le cas échéant)
 - l'autorisation de leur signature
- 1.23.3 Approuver, jusqu'à la signature des marchés subséquents, tout ajustement d'un programme ou d'un besoin, de la stratégie d'achat ou de l'enveloppe financière prévisionnelle dès lors que les conséquences financières sont supérieures à 5 % au regard de l'estimation ou l'enveloppe initiale.
Si cet ajustement entraîne, pour le montant total estimé de la procédure, le dépassement du seuil de 2,5 M€ HT, les décisions à prendre relèvent de la compétence du Conseil.
- 1.23.4 Les dispositions prévues aux points 1.23.1, 1.23.2 et 1.23.3 s'appliquent dans les mêmes termes à toute procédure liée à une opération de travaux ou à des fournitures et services passée en application de l'article 3 du Code des Marchés Publics.

1.24 Protocole transactionnel :

Approuver et autoriser la signature de tout protocole transactionnel dont les engagements financiers à la charge de Nantes Métropole sont compris entre 207 000 €HT et 2,5 M€ HT.

II – DELEGATIONS DU CONSEIL AUX PRESIDENT ET VICE PRESIDENTS

- 2 Délègue à M. le Président les attributions suivantes, qu'elles soient exercées directement ou par l'intermédiaire d'un mandataire, en application de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONVENTIONS

- 2.1 Prendre toute décision concernant la passation, la signature, l'exécution et la résiliation de toute convention et de son (ses) avenant(s) :
- a. conclus sans effet financier direct ou indirect pour Nantes Métropole.
 - ou
 - b. ayant pour objet la perception par Nantes Métropole d'une recette.
 - ou
 - c. dont les engagements financiers directs ou indirects pour Nantes Métropole en son nom ou en qualité de délégataire sont inférieurs ou égaux à 90 000 € HT.
 - ou
 - d. ayant pour objet l'entretien, la gestion, l'exploitation de l'espace public entre Nantes Métropole et un autre propriétaire du domaine public.
 - ou
 - e. ayant pour objet de fixer les conditions de participation des constructeurs au coût d'équipement d'une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC).

Sont exclues les conventions de délégation de service public et leur(s) avenant(s) et les conventions de versement de subventions aux tiers et aux bénéficiaires des aides en faveur du logement.

- 2.2 Approuver tous avenants aux conventions visées au point 2-1 quel que soit leur mode de passation, dès lors qu'ils sont sans effet financier direct ou indirect à la charge de Nantes Métropole.

ACQUISITIONS, CESSIONS, CLASSEMENT, DECLASSEMENT

- 2.3 Réaliser toute acquisition immobilière soit pour le compte de Nantes Métropole, soit pour le compte des communes lorsque son montant, ou sa valeur vénale lorsqu'elle se fait à titre gratuit ou à l'euro symbolique, est inférieur ou égal à 75 000 € HT hors frais d'acte et de procédure, approuver les conditions de rémunération y afférentes.
- 2.4 Fixer les indemnités allouées dans le cadre des acquisitions visées à l'article 2.3.
- 2.5 Prononcer le classement dans le domaine public de tout bien immobilier.
- 2.6 Réaliser toute cession immobilière ou tout apport en nature lorsque son montant, ou sa valeur vénale lorsqu'elle se fait à titre gratuit ou à l'euro symbolique, est inférieur ou égal à 75 000 € HT, hors frais d'acte de procédure, approuver les conditions de rémunération y afférentes.
- 2.7 Prononcer le déclassement de tout bien immobilier.
- 2.8 D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges.

- 2.9 Décider la mise en réforme de biens mobiliers, leur aliénation de gré à gré, et procéder à leur sortie de l'inventaire comptable.
- 2.10 Prendre toute décision concernant la passation, la signature et l'exécution de toute convention et de son (ses) avenant(s) ayant pour objet le portage financier et la gestion des immeubles dans le cadre du programme d'action foncière ou de fixer les modalités financières de sortie du programme d'action foncière.
- 2.11 Réitérer le transfert de propriété, par acte authentique, des parcelles supportant des équipements publics ayant fait l'objet d'une remise d'ouvrage à Nantes métropole, dans le cadre d'une opération d'aménagement.

BAUX

- 2.12 Conclure ou résilier en qualité de bailleur ou de preneur, toute promesse de bail, tout bail, toute convention d'occupation, de mise à disposition du domaine public ou du domaine privé et l'(les) avenant(s) correspondant(s) dont le montant annuel des loyers et charges ou des redevances, est inférieur ou égal à 200 000 € HT et, approuver les conditions de rémunérations des intermédiaires.

FINANCES

- 2.13 Procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget ou aux opérations de gestion active de la dette hors contrats de couverture de risque de taux, à la réalisation des lignes de trésorerie, aux remboursements d'emprunt par anticipation et passer les actes nécessaires (conventions et avenants) dans la limite des inscriptions budgétaires.
- 2.14 Négocier et conclure avec des établissements de crédit, des contrats de couverture et de garantie de risques, dans les conditions prévues par la délibération 2013-171 du 13 décembre 2013 sur la gestion active de la dette. Conformément aux recommandations de la circulaire interministérielle du 25 juin 2010, cette délégation sera soumise annuellement à l'approbation du Conseil.
- 2.15 Créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services de Nantes Métropole.
- 2.16 Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice, experts.
- 2.17 Procéder au remboursement des frais engagés par les agents de Nantes Métropole, à la suite de préjudices subis dans l'exercice de leurs fonctions.
- 2.18 Décider des remises gracieuses sur les pénalités liquidées à défaut de paiement à l'encontre des redevables des taxes et redevances perçues.
- 2.19 Décider des remises gracieuses pour fuite d'eau potable d'un montant inférieur ou égal à 5000 € TTC par contrat d'abonnement, selon les critères définis par le règlement du service de distribution d'eau potable.
- 2.20 Solliciter les subventions non liées à une opération de travaux et solliciter les subventions liées à une opération de travaux si une telle demande ne figure pas dans la délibération d'approbation du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle de cette opération.
- 2.21 Attribuer, dans les conditions définies par délibération n°2010-140 du Conseil communautaire du 18 octobre 2010, les subventions pour l'achat de vélos à assistance électrique et signer les conventions correspondantes.
- 2.22 Attribuer, dans les conditions définies par délibération n°2012-85 du Conseil communautaire du 6 juillet 2012, les subventions pour l'acquisition d'un vélo biporteur ou triporteur et signer les conventions correspondantes.

- 2.23 Attribuer, dans les conditions définies par délibération n°2010-107 du Conseil communautaire du 25 juin 2010, les subventions pour l'achat d'un composteur ou lombri-composteur.
- 2.24 Attribuer, dans les conditions définies par la délibération n°2011-92 du Conseil communautaire du 20 juin 2011, les aides financières pour la substitution des installations de chauffage fortement émettrices de CO2, par un système plus sobre en CO2, selon les modalités décrites dans la délibération n°2011-149 du Bureau communautaire du 30 septembre 2011.
- 2.25 Attribuer dans les conditions définies par délibération n°2012-166 du Conseil communautaire du 14 décembre 2012 les subventions pour l'installation d'un chauffe eau solaire.
- 2.26 Attribuer, dans les conditions prévues par la délibération n°2013-101 du Conseil du 13 décembre 2013, les aides financières pour la réhabilitation des installations d'assainissement individuelles.
- 2.27 Approuver et signer les conventions ayant pour objet des apports en compte courant d'associés de SAEM, SPLA et SPL dont Nantes Métropole est actionnaire.
- 2.28 Prendre en charge les amendes pour infraction au Code de la Route dès lors que l'infraction est commise avec un véhicule appartenant à Nantes Métropole et que le conducteur n'a pu être identifié.
- 2.29 Engager toute action récursoire auprès du Trésorier Payeur Général concernant la part des intérêts moratoires versés par Nantes Métropole à ses créanciers mais imputables au comptable public.

URBANISME et FONCIER

- 2.30 Exercer les droits de préemption et de priorité définis par le Code de l'Urbanisme, directement, par substitution ou par délégation, et plus particulièrement signer la décision de préemption, l'acte de transfert de propriété, payer le prix convenu ou fixé par le juge de l'expropriation.
Cet exercice pourra être délégué à l'occasion de l'aliénation d'un bien particulier :
- aux communes membres de Nantes Métropole
 - à la SPL Nantes Métropole Aménagement
 - à la SAEM Loire Océan Développement
 - à la SPLA Loire Océan Métropole Aménagement
 - à la SPL Société d'Aménagement de la Métropole Ouest Atlantique
 - à la SAEM Loire Atlantique Développement - SELA
 - à NANTES HABITAT
 - au Grand Port Maritime de Nantes - Saint-Nazaire en ce qui concerne le secteur du bas Chantenay à Nantes dont le périmètre a été défini par délibération n° 2009-101 du 23 octobre 2009.
 - à l'Agence Foncière de Loire-Atlantique
- 2.31 Demander à l'Agence Foncière de Loire Atlantique l'acquisition et le portage d'un bien immobilier et signer les conventions de portage afférentes.
- 2.32 Solliciter le Préfet afin qu'il procède à toute modification utile des arrêtés pris dans le cadre d'une déclaration d'utilité publique afin de prolonger leur durée de validité ou de prendre acte de la délégation par Nantes Métropole, de sa qualité d'autorité expropriante.
- 2.33 Demander à la SAFER d'exercer son droit de préemption sur des parcelles destinées à constituer des réserves foncières avant acquisition éventuelle par Nantes Métropole et conclure la (les) convention(s) correspondante(s).
- 2.34 Fixer dans le cadre de la participation pour voies et réseaux, définie par délibération du Conseil communautaire du 21 décembre 2001, le périmètre et le coût des travaux de réalisation de la voie et des réseaux, mise à la charge des propriétaires fonciers, et signer les conventions correspondantes.

- 2.35 Conclure conformément à la délibération du Conseil communautaire n° 2009-136 du 11 décembre 2009, toute convention et avenants éventuels de Projet Urbain Partenarial (PUP) et autoriser leur signature.
- 2.36 Approuver tout acte d'établissement, de modification ou de suppression de servitudes.
- 2.37 Signer les demandes d'autorisation du droit des sols et leurs modificatifs pour les ouvrages dont Nantes Métropole est Maître d'ouvrage.
- 2.38 Désigner le(s) représentant(s) de Nantes Métropole dans les commissions d'appel d'offres des SEM, SPL, SPLA chargées des opérations d'aménagement.

HABITAT

- 2.39 Prendre toute décision
 - soit au nom de l'Etat en qualité de délégataire, pour agréer, financer, annuler ou clôturer toute opération d'habitat social ou tout dispositif d'accession sociale,
 - soit au nom de Nantes Métropole pour financer toute opération d'habitat social ou tous travaux de réhabilitation de logements privés, parties communes, diagnostics,

et

 - a. d'un montant global par opération inférieure ou égal à 200 000 € HT,
 - b. d'un montant global par opération supérieure à 200 000 € HT relevant de la programmation de l'année N mais présentée postérieurement à la tenue du dernier Bureau de l'année N, visé à l'article 1.18,

et approuver simultanément la (les) convention(s) de versement correspondante(s) et leur(s) avenant(s), et autoriser sa (leur) signature.
- 2.40 Approuver et signer les avenants dits « de fin de gestion » aux conventions conclues avec l'Etat et l'ANAH en matière de délégation des aides à la pierre qui arrêtent en fin d'année, pour l'année en cours, le montant des dotations financières définitives et les objectifs quantitatifs.

FRAIS DE DEPLACEMENT

- 2.41 Prendre toute décision de prise en charge des frais générés par les déplacements des personnes extérieures à Nantes Métropole, missionnées par celle-ci dans les mêmes conditions que pour les agents de Nantes Métropole sur la base du décret n°2001-654 du 19 juillet 2001 modifié par le décret 2007-23 du 5 janvier 2007 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements des personnels des collectivités locales et établissements publics mentionnés à l'article 2 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984.
- 2.42 Prendre toute décision permettant de déroger aux taux des indemnités de mission, tel que prévu à l'article 7-1 du décret du 19 juillet 2001 modifié, pour autoriser, du fait de circonstances particulières, la prise en charge ou le remboursement aux frais réels des dépenses occasionnées par les déplacements temporaires des agents de Nantes Métropole en mission. Une telle décision ne pourra être prise, suivant appréciation, que pour les déplacements devant se dérouler dans les conditions suivantes :
 - a. Déplacements temporaires en métropole ou hors métropole (étranger inclus) des agents accompagnant un (des) élu(s) communautaire(s).
 - b. Déplacements temporaires en métropole des agents missionnés pour représenter Nantes Métropole lors d'événements ou de manifestations à caractère particulier.

DIVERS

- 2.43 Intenter au nom de Nantes Métropole toutes les actions en justice ou défendre Nantes Métropole dans toutes les actions en justice engagées contre elle.

- 2.44 Réunir la Commission Consultative des Services Publics Locaux afin qu'elle se prononce notamment sur les matières énoncées à l'article L 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- 2.45 Ouvrir les vacances d'emploi au recrutement contractuel et définir les conditions de rémunération.
- 2.46 Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières communautaires.
- 2.47 Solliciter les autorisations de défrichement prévues au Code Forestier.
- 2.48 Prendre toute décision relative à l'attribution des mandats spéciaux aux élus communautaires.

OPERATIONS, MARCHES ET ACCORDS CADRES

Les délégations ci-dessous sont accordées sous réserve de l'inscription des crédits au budget.

- Lorsque les seuils utilisés correspondent à ceux fixés par décret, pris en référence aux directives européennes, ils seront automatiquement actualisés à la date d'entrée en vigueur de toute modification ultérieure.

- Le terme « stratégie d'achat » recouvre la détermination de l'allotissement, le choix du type de marché ou accord cadre, la procédure ainsi que la forme de prix.

- le terme « actes modificatifs des obligations contractuelles » recouvre les avenants, les décisions de poursuivre, les marchés complémentaires ainsi que les marchés de prestations identiques.

- En cas de groupement de commandes, seule la part de Nantes Métropole en tant que pouvoir adjudicateur ou entité adjudicatrice est prise en compte au regard des montants identifiés.

2.49 Fournitures et services :

2.49.1 Approuver pour toute procédure de consultation, déterminée conformément aux dispositions de l'article 27 du Code des Marchés Publics et relative à des fournitures et services récurrents, dont le montant total estimé est inférieur à 1 M€ HT, sur toute la durée du (ou des) contrat(s), reconductions comprises :

- le lancement de la consultation
- la stratégie d'achat
- les demandes de subvention (le cas échéant)
- l'attribution et l'autorisation de signature des marchés ou accords-cadres
- toute autre décision se rapportant à ces procédures

Les fournitures et services récurrents mettant en relation le titulaire du marché avec des usagers de manière physique ou par une facturation relèvent du paragraphe 2.49.2.

2.49.2 Approuver pour toute procédure de consultation, déterminée conformément aux dispositions de l'article 27 du Code des Marchés Publics et relative à des fournitures et services ponctuels ou des fournitures et services récurrents mettant en relation le titulaire avec les usagers soit de manière physique, soit par voie de facturation, dont le montant total estimé est inférieur à 207 000 € HT, sur toute la durée du (ou des) contrat(s), reconductions comprises :

- le lancement de la consultation
- la stratégie d'achat
- les demandes de subvention (le cas échéant)
- l'attribution et l'autorisation de signature des marchés ou accords-cadres correspondants
- toute autre décision se rapportant à ces procédures

- 2.49.3 Prendre toute décision, jusqu'à la signature des marchés concernés, relative à l'ajustement d'un besoin, de la stratégie d'achat ou d'une estimation de dépenses :
- Pour les procédures relevant des paragraphes 2.49.1 et 2.49.2 ci-dessus dès lors que les conséquences financières n'entraînent pas pour la procédure le franchissement des seuils mentionnés respectivement aux points 2.49.1 et 2.49.2. Le dépassement de ces seuils implique que les décisions relèvent de la compétence du Bureau.
 - Pour les procédures relevant de la compétence du Bureau, dès lors que les conséquences financières sont inférieures à 5 % au regard de l'estimation initiale et n'entraînent pas pour la procédure le franchissement du seuil de 2,5 M€ HT.
 - Pour les procédures relevant de la compétence du Conseil, dès lors que les conséquences financières sont inférieures à 5 % au regard de l'estimation initiale et dans la limite de 207 000 € HT.

2.49.4 Les dispositions prévues aux points 2.49.1, 2.49.2 et 2.49.3 s'appliquent dans les mêmes termes à toute procédure de fournitures et services passée en application de l'article 3 du Code des Marchés Publics.

2.50 Travaux :

2.50.1 Approuver simultanément ou non pour toute opération de travaux traitée en maîtrise d'œuvre interne ou externe dont l'enveloppe financière prévisionnelle est inférieure à 207 000 €HT :

- le programme et l'enveloppe financière prévisionnelle (le cas échéant)
- les demandes de subvention (le cas échéant)
- le lancement, le cas échéant, de la consultation de maîtrise d'œuvre
- Les études de projet
- le lancement des consultations de travaux
- l'attribution et l'autorisation de signature des marchés ou accords-cadres correspondants
- toute autre décision se rapportant à ces procédures

2.50.2 Prendre toute décision, jusqu'à la signature des marchés de travaux concernés, relative à l'ajustement du programme, de la stratégie d'achat ou d'une enveloppe financière :

- Pour les opérations relevant du paragraphe 2.50.1 ci-dessus dès lors que les conséquences financières n'entraînent pas pour l'opération le franchissement du seuil de 207 000 €HT. Le dépassement de ce seuil implique que les décisions relèvent de la compétence du Bureau.
- Pour les opérations relevant de la compétence du Bureau, dès lors que les conséquences financières sont inférieures à 5 % au regard de l'estimation initiale et n'entraînent pas pour l'opération le franchissement du seuil de 2,5 M€ HT.
- Pour les opérations relevant de la compétence du Conseil, dès lors que les conséquences financières sont inférieures à 5 % au regard de l'estimation initiale et dans la limite de 1 M€ HT.

2.50.3 Les dispositions prévues aux points 2.50.1 et 2.50.2 s'appliquent dans les mêmes termes à toute procédure liée à une opération de travaux passée en application de l'article 3 du Code des Marchés Publics.

2.51 Marchés subséquents à un accord-cadre :

- 2.51.1 Prendre toute décision relative aux marchés subséquents
- a) de travaux, hors travaux d'entretien, de maintenance et de rénovation, dont le montant est inférieur à 207 000 € HT
 - b) relatifs aux travaux d'entretien, de maintenance ou de rénovation quel que soit leur montant
 - c) de fournitures et services dont le montant total estimé du (des) marché(s) est inférieur à 1 M€ HT sur toute sa durée, reconductions comprises

et notamment :

- l'approbation du programme et de l'enveloppe financière (le cas échéant)
- le lancement de la consultation
- la stratégie d'achat
- les demandes de subvention (le cas échéant)
- l'attribution des marchés subséquents (le cas échéant)
- l'autorisation de leur signature

- 2.51.2 Prendre toute décision, jusqu'à la signature des marchés concernés, relative à l'ajustement du programme, de la stratégie d'achat ou d'une enveloppe financière :

- a. Pour les travaux relevant du paragraphe 2.51.1 - a) ci-dessus : dès lors que les conséquences financières n'entraînent pas pour ces travaux le franchissement du seuil de 207 000 €HT. Le dépassement de ce seuil implique que les décisions relèvent de la compétence du Bureau.
- b. Pour les travaux relevant du paragraphe 2.51.1 - b) : sans limitation hormis celle des crédits budgétaires inscrits au budget.
- c. Pour les fournitures et services relevant du paragraphe 2.51.1 - c) ci-dessus : dès lors que les conséquences financières n'entraînent pas pour ces marchés le franchissement du seuil de 1 M€ HT. Le dépassement de ce seuil implique que les décisions relèvent de la compétence du Bureau.
- d. Pour les marchés subséquents relevant de la compétence du Bureau : dès lors que les conséquences financières sont inférieures à 5 % au regard de l'estimation initiale et n'entraînent pas pour l'opération de travaux ou la procédure de fournitures et services le franchissement du seuil de 2,5 M€ HT.
- e. Pour les opérations de travaux relevant de la compétence du Conseil : dès lors que les conséquences financières sont inférieures à 5 % au regard de l'estimation initiale et dans la limite de 1 M€ HT.
- f. Pour les procédures de fournitures et services de la compétence du Conseil : dès lors que les conséquences financières sont inférieures à 5 % au regard de l'estimation initiale et dans la limite de 207 000 € HT.

- 2.51.3 Les dispositions prévues aux points 2.51.1 et 2.51.2 s'appliquent dans les mêmes termes à toute procédure liée à une opération de travaux ou à des fournitures et services passée en application de l'article 3 du Code des Marchés Publics.

2.52 Actes modificatifs des obligations contractuelles :

- 2.52.1 Prendre toute décision relative aux avenants, quel que soit leur montant, le cas échéant après avis de la commission d'appel d'offres.

2.52.2 Prendre toute décision de poursuivre, dans la limite de l'enveloppe financière prévisionnelle arrêtée, ou d'arrêter un marché dans le cadre de l'article 15 CCAG Travaux, lorsque son montant initial est atteint.

2.52.3 Prendre toute décision relative aux marchés complémentaires ou marchés de prestations similaires quel que soit leur montant.

2.52.4 Prendre toute décision relative aux modifications de programme et d'enveloppe financière en cours d'exécution de marché de travaux lorsque ces modifications interviennent dans le cadre des décisions prévues aux points 2.52.1, 2.52.2 et 2.52.3. Ces décisions de modification de l'enveloppe financière ne peuvent être prises qu'après le vote des crédits budgétaires adéquats.

- 2.52.5 Prendre toute décision relative aux modifications de besoin et d'enveloppe financière en cours d'exécution de marché de fournitures et services lorsque ces modifications interviennent dans le cadre des décisions prévues aux points 2.52.1, 2.52.2 et 2.52.3. Ces décisions de modification de l'enveloppe financière ne peuvent être prises qu'après le vote des crédits budgétaires adéquats.
- 2.53 Groupement de commandes :
- Prendre toute décision relative à la conclusion, signature, exécution et le cas échéant la résiliation de toute convention de groupement de commandes et ses avenants éventuels.
- 2.54 Protocole transactionnel :
- Prendre toute décision relative à la passation, la signature et l'exécution de tout protocole transactionnel conclu sans effet financier pour Nantes Métropole ou ayant pour objet la perception d'une recette ou dont les engagements financiers pour Nantes Métropole sont inférieurs à 207 000 € HT.
- 2.55 Cas particuliers :
- 2.55.1 Prendre toute décision relative aux marchés et accords-cadres conclus pour faire face à une urgence impérieuse en application de l'article 35-II-1° du Code des Marchés Publics (diverses situations d'urgence impérieuse) quel que soit leur montant.
- 2.55.2 Prendre toute décision relative aux marchés et accords-cadres ayant pour objet l'achat de fournitures à des conditions particulièrement avantageuses, soit auprès d'un fournisseur en cessation définitive d'activité, soit auprès des liquidateurs d'une faillite ou d'une procédure de même nature, quel que soit leur montant.
- 2.55.3 Prendre toute décision relative aux marchés et accords-cadres, quel que soit leur montant et leur procédure de passation, faisant suite à une résiliation ou une défaillance d'entreprise en raison notamment d'un redressement ou liquidation judiciaire.
- 2.55.4 Déclarer sans suite toute procédure de consultation.
- 2.56 Autres actes :
- 2.56.1 Prendre tout acte en matière d'exécution des marchés publics et accords-cadres et notamment la reconduction ou la non reconduction, la résiliation, l'admission, l'ajournement, le rejet des prestations, la réfaction de prix, la mise en demeure ou l'application de pénalités.
- 2.56.2 Approuver les avant-projets en matière de travaux toutes opérations confondues.
- 3 Décide que M. le Président de Nantes Métropole pourra déléguer sous sa surveillance et sa responsabilité, en vertu de l'article L 5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, à un ou plusieurs Vice-présidents et membres du Bureau, et le cas échéant à des agents, la signature des actes relevant des attributions qui lui sont déléguées par la présente délibération,
- 4 Dit qu'il sera rendu compte, à chaque réunion du Conseil, des décisions prises en application de la présente délibération,
- 5 Autorise Madame la Présidente ou Monsieur le Vice-président délégué à accomplir toutes formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

06 – INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS

EXPOSE

Les articles L5211-12, L5215-16, L5215-17 et R5215-2-1 du code général des collectivités territoriales, déterminent les conditions d'attribution des indemnités de fonction des élus communautaires.

Ainsi, les indemnités maximales du Président de la Communauté urbaine, des vice-présidents ainsi que celles des conseillers communautaires des communautés urbaines, sont déterminées dans le cadre des plafonds suivants :

ELUS	Indemnités maximales équivalant aux montants mensuels maximum bruts suivants :	
Président	145 % de l'indice brut 1015	5 512,13 €
Vice Présidents	72.5 % de l'indice brut 1015	2756,07 €
Conseillers	28 % de l'indice brut 1015	1 064,41 €

En outre, lorsqu'un élu est titulaire de plusieurs mandats électoraux et/ou siège dans des Conseils d'Administration ou de surveillance d'un établissement public local, au Centre National de la Fonction Publique Territoriale, dans une société d'économie mixte locale ou exerce des fonctions de président de cette dernière, le montant total des indemnités de fonction qu'il peut percevoir est plafonné à 1,5 fois le montant de l'indemnité parlementaire, soit 8272,02€ par mois (valeur au 1er mars 2014).

Les élus concernés doivent alors procéder à l'écrêtement de la somme supérieure au plafond. La part écrêtée est reversée au budget de la personne publique au sein de laquelle le membre d'un organe délibérant d'établissement public de coopération intercommunale exerce le plus récemment un mandat ou une fonction.

L'indemnité allouée à un vice-président peut être majorée à condition qu'elle n'excède pas le montant maximum susceptible d'être alloué au Président.

Il est proposé de fixer les taux suivants pour les élus communautaires :

Fonctions	Pourcentage indice 1015
Président	95%
Vice-présidents	47,5%
Conseillers communautaires titulaires d'une délégation	47,5%
Autres conseillers communautaires	28%

Conformément à l'article L5211-12 du code général des collectivités territoriales, est joint en annexe de la présente délibération, un tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités de fonctions allouées aux membres du conseil communautaire.

Mme la Présidente : « La sixième délibération de notre assemblée concerne les indemnités de fonction des élus, fixées conformément aux articles L. 5211-12, L. 5215-16, L. 5215-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Je rappelle les éléments essentiels de la délibération. Là aussi pour la meilleure information de chacune et chacun, j'indique que la règle qui a été suivie dans la rédaction de cette délibération est tout simplement le statu quo quant aux indemnités par rapport au dernier mandat.

La délibération vous propose d'attribuer :

➔ au Président de Nantes Métropole une indemnité de fonction correspondant à 95 % de l'indice de référence, soit 3 611,40 euros mensuels bruts.

➔ aux Vice-Présidents une indemnité de fonction correspondant à 47,5 % de l'indice de référence 1015, soit 1 805,70 euros mensuels bruts.

➔ aux conseillers communautaires de Nantes Métropole membres du Bureau et titulaires d'une délégation, une indemnité de fonction d'un montant identique à celui alloué aux Vice-Présidents, c'est-à-dire 47,5 % de l'indice de référence 1015, soit 1 805,70 euros mensuels bruts.

➔ et aux autres conseillers communautaires, une indemnité de fonction correspondant à 28 % de l'indice de référence, soit 1 064,41 euros mensuels bruts.

Y a-t-il des interventions ? S'il n'y en a pas, je mets aux voix et nous allons à nouveau voter avec le boîtier électronique. »

**LE CONSEIL DELIBERE ET,
APRES VOTE ELECTRONIQUE, PAR 63 VOIX POUR ET 29 ABSTENTIONS,**

1. Sous réserve de la limitation en matière de cumul d'indemnités,
 - Attribue au Président de Nantes Métropole une indemnité de fonction correspondant à 95 % de l'indice de référence 1015 soit 3611,40 € mensuel brut. (valeur 1^{er} mars 2014).
 - Attribue aux Vice-présidents de Nantes Métropole, une indemnité de fonction correspondant à 47,5% de l'indice de référence 1015 soit 1 805,70 € mensuels brut. (valeur 1^{er} mars 2014).
 - Attribue aux conseillers communautaires de Nantes Métropole, membres du bureau et titulaires d'une délégation, une indemnité de fonction d'un montant identique à celui alloué aux Vice- présidents c'est à dire 47,5% de l'indice de référence 1015 soit 1 805,70 € mensuels brut. (valeur 1^{er} mars 2014).
 - Attribue aux autres conseillers communautaires, une indemnité de fonction correspondant à 28 % de l'indice de référence soit 1 064,41 € mensuels brut. (valeur 1^{er} mars 2014).
2. Dit que ces indemnités varieront en fonction de l'évolution de l'indice 100 de la fonction publique.
3. Dit que la présente délibération est applicable à compter de ce jour, date d'installation du Conseil Communautaire, étant précisé que les vice-présidents ainsi que les conseillers communautaires disposant d'une délégation percevront leurs indemnités à compter de l'entrée en vigueur de l'arrêté de délégations du Président aux Vice-présidents et aux autres membres du bureau,
4. Autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**TABLEAU RECAPITULATIF DES INDEMNITES DE FONCTIONS ALLOUEES AUX MEMBRES DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Fonctions	Pourcentage indice 1015	Montants mensuels bruts (valeur 1^{er} mars 2014)
Président-e	95%	3 611.40 €
Vice-Président-e-s	47.5%	1 805.70 €
Conseiller-e-s communautaires titulaires d'une délégation	47.5%	1 805.70 €
Autres conseiller-e-s communautaires	28%	1 064.41 €

★ ★

★

Mme la Présidente : « Je vais, pour clore ce Conseil communautaire, vous donner lecture des délégations proposées pour les membres du Bureau.

J'en profite pour préciser que l'équipe constituée de la Présidente et des vingt Vice-Présidents est une équipe paritaire, ce qui n'était pas une obligation légale. Vous vous souvenez que cela avait été en discussion à l'Assemblée nationale mais il nous a semblé important, dans la sixième Métropole de France, de donner ce signe de modernité.

➤ Premier Vice-Président : M. Fabrice Roussel, en charge de la proximité, du dialogue citoyen, des coopérations métropolitaines et du tourisme.

➤ Deuxième Vice-Président : M. Bertrand Affilé, en charge des déplacements et du transport public.

➤ Troisième Vice-Président : M. Pascal Bolo, en charge des finances, de l'évaluation des politiques publiques, de l'emploi, du sport de haut niveau.

➤ M. Gérard Allard, quatrième Vice-Président, en charge du développement économique des territoires.

➤ Cinquième Vice-Président : M. Jean-Pierre Fougerat, en charge de la voirie.

➤ Sixième Vice-Présidente : Mme Michèle Gressus, en charge de la collecte et du traitement des déchets, de la propreté et des affaires générales.

➤ Septième Vice-Président : M. Christian Couturier, en charge du cycle de l'eau, de la trame verte bleue, de la Loire et des cours d'eau.

➤ Huitième Vice-Président : M. Jacques Garreau, en charge des déplacements doux, des continuités piétonnes et du handicap.

➤ Neuvième Vice-Président : M. Pascal Pras, en charge de l'urbanisme et du foncier.

➤ Dixième Vice-Président : M. Jean-Claude Lemasson, en charge de l'agriculture périurbaine, de l'arbre en ville, des forêts urbaines, des risques et pollutions.

➤ Onzième Vice-Présidente : Mme Claudine Chevallereau, en charge des transports scolaires et de la sécurité routière.

➤ Douzième Vice-Président : M. Jacques Gillaizeau, en charge du transport aérien et de l'enfouissement des réseaux.

➤ Treizième Vice-Président : M. Alain Robert, en charge des grands projets urbains et des grands équipements.

➤ Quatorzième Vice-Présidente : Mme Pascale Chiron, en charge du logement social.

➤ Quinzième Vice-Présidente : Mme Karine Daniel, en charge des relations internationales, de l'Europe, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

➤ Seizième Vice-Présidente : Mme Élisabeth Lefranc, en charge du personnel et des ressources humaines.

➤ Dix-septième Vice-Présidente : Mme Mahel Coppey, en charge de l'économie sociale et solidaire et de l'économie circulaire.

➤ Dix-huitième Vice-Présidente : Mme Julie Laernoës, en charge de l'empreinte écologique, de la transition énergétique, du climat, énergie et développement durable.

➤ Dix-neuvième Vice-Présidente : Mme Marie-Hélène Nédélec, en charge des coopérations décentralisées, de la population migrante et de l'hébergement spécifique.

➤ Vingtième Vice-Présidente : Mme Mireille Pernot, en charge de la production et de la distribution de l'eau potable et de l'assainissement.

Je vais poursuivre par les délégations thématiques et territoriales des autres membres du Bureau.

- ☉ M. Pierre Hay : en charge de l'éclairage public et du plan économie lumière.
- ☉ M. Serge David : en charge des espaces publics de proximité.
- ☉ Mme Laure Beslier : en charge de l'artisanat.
- ☉ Mme Myriam Naël : en charge de la politique de la ville.
- ☉ Mme Jeanne Sotter : en charge du commerce.

Et j'ajoute pour conclure que conformément à mon engagement en début de séance, l'ensemble des Maires de la minorité siègent dans le Bureau, au titre d'une délégation territoriale.

Mes chers collègues, ce Conseil est achevé. J'en profite pour vous rappeler la date du prochain Conseil communautaire qui aura lieu le 25 avril 2014 et pour lequel chacun d'entre nous recevra un dossier dès ce samedi. Merci à chacune et à chacun, et une très bonne journée. »

La séance est levée à 13h52

Le secrétaire de séance



Madame Elisabeth LEFRANC

RESULTAT DU VOTE ELECTRONIQUE

Nom	Prénom	Q 1	Q 2	Q 3
AFFILE	Bertrand	1	1	1
ALIX	Jean-Guy	1	3	3
ALLARD	Gérard	1	1	1
AMAILLAND	Rodolphe	1	3	3
ANNEREAU	Mathieu	1	3	3
BAINVEL	Julien	1	3	3
BASSAL	Aïcha	1	1	-
BELHAMITI	Mounir	1	1	1
BENATRE	Marie-Annick	1	1	1
BESLIER	Laure	1	1	1
BIR	Cécile	1	1	1
BLIN	Nathalie	1	1	1
BLINEAU	Benoît	1	1	1
BOCHER	Rachel	1	1	1
BOLO	Pascal	1	1	1
BUQUEN	Eric	1	1	1
BUREAU	Jocelyn	1	1	1
CAILLAUD	Michel	1	1	1
CARDIN	Céline	1	1	1
CHEVALLEREAU	Claudine	1	1	1
CHIRON	Pascale	-	1	1
CHOQUET	Catherine	1	1	1
COPPEY	Mahel	1	1	1
COUTURIER	Christian	1	1	-
DANIEL	Karine	1	1	1
DANTEC	Ronan	1	1	1
DAVID	Serge	1	1	1
DENIS	Marc	1	1	1
DUBETTIER - GRENIER	Véronique	1	3	3
DUCLOS	Dominique	1	1	1

1 : pour 2 : contre 3 : abstention 4 : ne prend pas part au vote

DUPORT - FLEURIMONT	Sandrine	1	1	1
FEDINI	François	1	3	3
FOUGERAT	Jean-Pierre	1	1	1
FOURNIER	Xavier	1	3	3
GARNIER	Laurence	1	3	3
GARREAU	Jacques	1	1	1
GESSANT	Marie-Cécile	1	3	3
GILLAIZEAU	Jacques	1	1	1
GRELARD	Hervé	1	3	3
GRESSUS	Michèle	1	1	1
GUERRA	Anne-Sophie	1	3	3
GUERRIAU	Joël	2	2	3
HAMEL	Rozenn	1	3	3
HAY	Pierre	1	1	1
HIERNARD	Hugues	1	3	3
HOUEL	Stéphanie	1	3	-
HUARD	Jean-Paul	1	1	1
HUCHET	Erwan	1	1	1
IMPERIALE	Sandra	3	3	3
JUNIQUE	Stéphane	1	1	1
KRYSMANN	Blandine	1	3	3
LAERNOES	Julie	1	1	1
LE BERRE	Dominique	1	1	1
LE BRUN	Pierre-Yves	1	1	1
LE STER	Michèle	1	3	3
LEFRANC	Elisabeth	1	1	1
LEMASSON	Jean-Claude	1	1	1
LESKE	Magali	1	1	1
LUTUN	Lydie	1	3	3
MAISONNEUVE	Monique	1	3	3
MARAIS	Pierre-Emmanuel	1	1	1
MARTINEAU	David	1	1	1
MAUDUIT	Benjamin	1	1	1
MERAND	Isabelle	3	3	3

1 : pour 2 : contre 3 : abstention 4 : ne prend pas part au vote

MEYER	Christine	1	1	1
MOREAU	Jean-Jacques	1	1	1
MORIVAL	Benjamin	1	3	3
MOUNIER	Serge	1	3	3
NAEL	Myriam	1	1	1
NEDELEC	Marie-Hélène	1	1	1
NICOLAS	Gilles	1	1	1
PADOVANI	Fabienne	1	1	1
PARPAILLON	Joseph	1	3	3
PERNOT	Mireille	-	1	1
PIAU	Catherine	1	1	1
PRAS	Pascal	1	1	1
PREVOT	Charlotte	1	1	1
QUERAUD	Didier	1	1	1
QUERO	Thomas	1	1	1
RAMIN	Louis-Charles	1	3	3
REBOUH	Ali	1	1	1
RENEAUME	Marc	1	-	-
RICHARD	Guillaume	1	3	3
RIOUX	Philippe	1	2	3
ROBERT	Alain	1	1	1
RODRIGUEZ	Ghislaine	1	1	1
ROLLAND	Johanna	1	1	1
ROUSSEL	Fabrice	1	1	1
SALECROIX	Robin	1	1	1
SEASSAU	Aymeric	1	1	1
SEILLIER	Philippe	1	3	3
SOBCZAK	André	1	1	1
SOTTER	Jeanne	1	1	1
TOUCHEFEU	Catherine	1	1	-
TRICHET	Franckie	1	1	1
VEY	Alain	1	3	3
VOUZELLAUD	François	1	3	3